

**RAPPORT
ANNUEL
2016**



ÉNERGIE
ENVIRONNEMENT
EAU
ÉOLIEN
RÉSEAUX

SOMMAIRE

■ MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ 4	■ NOTRE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 18	■ COMMENTAIRES DES PRINCIPALES RUBRIQUES 102
■ SOCOFE : UNE HOLDING CITOYENNE 8	■ RAPPORT DE GESTION 20	■ RAPPORT DU COLLÈGE DES RÉVISEURS 104
■ NOTRE ACTIONNARIAT 12	■ NOTRE HISTOIRE NOS PARTICIPATIONS 78	■ RÈGLES D'ÉVALUATION 105
■ NOTRE CAPITAL 16	■ BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS 86	

MESSAGE
DE L'ADMINISTRATEUR
DÉLÉGUÉ

2016-2017
ANNÉES
CHARNIÈRES



SOCOFE est-elle à une période charnière de son évolution ? J'en ai l'intime conviction. Motivée par une volonté d'affirmer notre caractère régional, notre raison d'être a toujours été d'intervenir dans des dossiers économiques et financiers liés à des secteurs d'intérêt public : les infrastructures en matière de transport d'énergie, les énergies renouvelables et plus particulièrement l'éolien offshore, la distribution et l'épuration de l'eau, principalement.

Aujourd'hui, le secteur de l'énergie est à la croisée des chemins ; les questions liées à la transition énergétique occupent les esprits, en Belgique comme aux quatre coins du globe. Les choix qui seront faits en la matière orienteront l'évolution du portefeuille des participations de SOCOFE, ainsi que ses futurs investissements financiers.

DES QUESTIONS ESSENTIELLES...

Vers quel mix énergétique voulons-nous migrer et à quel rythme ? Quel degré d'autonomie souhaitons-nous conserver en termes de production d'électricité lorsque les centrales nucléaires fermeront définitivement leurs portes ? Va-t-on préférer l'interconnexion électrique avec les pays voisins à la production autochtone, au risque d'accroître fortement notre dépendance énergétique tant au niveau de la sécurité d'approvisionnement qu'au niveau des prix ? Quelle place accordera-t-on au renouvelable, au gaz, à la biomasse... ? Le stockage de l'électricité se développera-t-il, et si oui, sous quelle forme, centralisée, décentralisée ? La gestion de la demande (Demand Side Management - DSM) sera-t-elle intégrée dans le programme, et si oui qui va centraliser, valoriser et mettre à disposition les informations nécessaires : le gestionnaire du réseau de transport, les gestionnaires des réseaux de distribution ?

Autant de questions auxquelles il appartient aux Ministres de l'Énergie fédéral et régionaux de répondre dans les mois qui viennent. Tous les acteurs belges de l'énergie sont en attente de ces orientations afin d'arrêter leur stratégie et d'établir leur plan d'investissements.

...POUR DES CHOIX STRATÉGIQUES

Ces orientations vont directement impacter les choix stratégiques d'entreprises comme ELIA et FLUXYS, et donc aussi de leurs actionnaires comme SOCOFE, partenaire important d'ELIA et de FLUXYS via PUBLI-T et PUBLIGAZ.

Du côté d'ELIA, un ambitieux plan d'investissements portant sur un montant de plus de 2 milliards d'euros vise à renforcer les interconnexions entre la Belgique et les pays extérieurs. Il s'agit des projets NEMO (liaison à courant continu avec le Royaume-Uni), ALEGro (liaison à courant continu avec l'Allemagne), BRABO (renforcement de la capacité d'interconnexion avec les Pays-Bas), MOG (les infrastructures en Mer du Nord nécessaires au raccordement des futurs parcs éoliens), ou encore des renforcements du réseau intérieur pour accueillir la production éolienne d'électricité (Stevin et Boucle de l'Est). A ce jour, tous les travaux relatifs à ces investissements (hormis le MOG) sont non seulement entamés, mais pour certains, seront déjà bien avancés fin 2017.

La question de la poursuite de cette politique est d'ores et déjà posée : faut-il déjà commencer à travailler sur des projets de dédoublement de ces interconnexions avec les pays limitrophes ? Si un nouveau plan d'investissements est décidé, il devra être accompagné d'un plan de financement qui nécessitera fort probablement un renforcement des fonds propres, et donc une augmentation de capital. SOCOFE sera concernée et doit se préparer à pouvoir répondre à cet appel de capitaux.

Quant à FLUXYS, elle est dans l'expectative d'une décision quant à la place qui sera réservée au gaz dans le mix énergétique. Actuellement, les centrales au gaz soit ferment, soit sont maintenues en réserve pour assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité pendant les périodes hivernales. Quid demain lorsque les centrales nucléaires auront définitivement cessé de produire ? Plusieurs scénarios concluent que l'on pourrait être amené à construire de nouvelles centrales au gaz à l'horizon 2025.

Il appartiendra alors à FLUXYS de disposer non seulement des infrastructures nécessaires à leur approvisionnement, mais surtout de donner à leurs exploitants la possibilité de diversifier les sources d'approvisionnement pour accéder au meilleur prix. Dans ce contexte, FLUXYS doit continuer à investir pour conforter son rôle de carrefour des flux de gaz naturel dans la région : en Belgique, au niveau du remplacement d'un réseau aujourd'hui mature, et à l'étranger, dans des infrastructures de transit pour assurer aux clients belges la diversification des sources d'approvisionnement.

L'éolien aussi est dans l'attente. Le dossier RENTEL vient de boucler son financement sur base d'un modèle de soutien arrêté par le Gouvernement fin 2016, permettant ainsi le début des travaux dès 2017. Mais on sait déjà que les futures modalités de subsidiation des parcs éoliens offshore seront très différentes. En effet, les dernières offres retenues par le Gouvernement néerlandais (Borssele) ont fait apparaître des différences de prix très importantes, même si la comparaison doit être nuancée.

Tant le Gouvernement belge, aidé par la CREG, que les promoteurs des parcs éoliens offshore, travaillent actuellement sur les améliorations à apporter afin de réduire le coût de construction des parcs, et par voie de conséquence, le niveau des subsides répercutés sur les clients. Seul un cadre réglementaire clair et stable est de nature à relancer les investissements relatifs aux futurs parcs : il est promis pour 2017.

Ajoutons encore que la Commission européenne a lancé, fin 2016, une série de nouvelles mesures baptisées « Winter Package ». Celles-ci portent sur de nombreux aspects du Marché de l'Energie telles que la sécurité d'approvisionnement, les énergies renouvelables, la régulation, l'efficacité énergétique des bâtiments... La traduction de ces nouvelles mesures dans les textes légaux et les conventions modifiera notablement le paysage énergétique et concernera tous les acteurs du marché.

RÔLE ET MISSIONS DES STRUCTURES DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Enfin, la question du rôle et des missions des différentes structures actives dans le secteur de l'énergie en Belgique se posera inévitablement dans la foulée des discussions intervenues autour des intercommunales et de leurs organes de gestion. Les outils financiers actuels, tant au niveau de la Région wallonne qu'au niveau fédéral, devront vraisemblablement réexaminer leur fondement, envisager leur spécialisation par des accords ou regroupements, et communiquer plus largement sur leurs projets et objectifs.

Même si SOCOFE a toujours veillé à rencontrer ces principes, elle n'échappera pas non plus à cette réflexion stratégique. Ce sera d'ailleurs l'occasion de réaffirmer les valeurs et les missions qui ont conduit aux excellents résultats engrangés jusqu'à présent, mais aussi de réaffirmer, voire renforcer, les principes de gouvernance appliqués depuis sa création en 2000.

Quand je vous disais que 2017 serait une année charnière !

Claude Grégoire
Administrateur délégué
6 mars 2017

LE GAZ NATUREL : « PARENT PAUVRE » DU DÉBAT SUR LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Le Gouvernement belge a décidé de fermer les premières unités nucléaires en 2025. Des capacités de production alternatives devront être développées, sans quoi la Belgique sera confrontée à une situation de pénurie. Sans définition d'un cadre réglementaire suffisamment stable, les investissements privés ne pourront trouver les conditions nécessaires à leur développement. Pour définir ce cadre indispensable, un consensus sur le mix énergétique du futur doit émerger.

Nucléaire ? Gaz ? Renouvelable ? Pour Damien Ernst, professeur en électromécanique à l'Université de Liège, ce dernier va bien entendu continuer à prendre de l'ampleur. Néanmoins, la capacité nucléaire à remplacer ne pourra être compensée uniquement par une production éolienne ou solaire supplémentaire, ou par l'importation. Dans cette optique, les centrales électriques au gaz naturel devraient occuper une place-clé dans le mix énergétique, tant pour fournir de la charge de base que pour faire office de back-up pour la production renouvelable.

Que vous inspirent comme commentaire les débats sur la transition énergétique, et sur la place du gaz naturel en particulier ?

Je constate que le gaz est un peu le grand oublié de la transition énergétique. On n'en discute pas. Je ne vois aucun plan ambitieux d'adaptation se profiler. Pourtant, il présente de nombreux avantages absents de la réflexion. Par ailleurs, son abandon risque de tuer un pan de notre économie.

Pourquoi cette absence des débats selon vous ?

Essentiellement à cause de son image polluante. Il s'agit d'une énergie fossile avec émission de CO₂. Il y a aussi peut-être une certaine frilosité à l'égard du gaz parce que notre pays n'en produit pas et garde quelque part le rêve de produire sa propre électricité.

Pour vous c'est une erreur ?

Tout à fait ! D'abord parce que la transition énergétique va prendre du temps. On ne pourra pas se débarrasser des énergies fossiles du jour au lendemain. Il va donc falloir compter sur le gaz encore un bon moment. Et pour moi, le gaz n'est pas une solution provisoire mais à long terme.

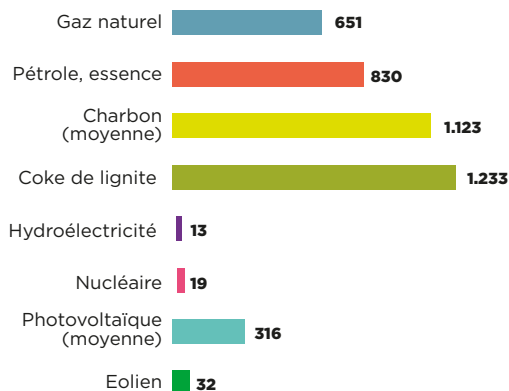
Il y a aussi le problème d'intermittence des énergies renouvelables...

On sait que l'énergie renouvelable pose un vrai problème de fluctuation, et donc de stockage. Et je ne pense pas qu'on va pouvoir régler celui-ci uniquement avec des batteries de type lithium-ion (Li-Ion). Ce serait possible pour gérer les fluctuations intra-journalières de la consommation et des énergies renouvelables, mais certainement pas pour gérer les fortes fluctuations pouvant avoir lieu sur plusieurs jours, voire plusieurs mois. Un exemple concret : on n'arrivera jamais, dans le cadre d'un mix électrique avec beaucoup de photovoltaïque, à stocker assez d'électricité l'été avec des batteries Li-Ion pour compenser le mauvais ensoleillement des mois d'hiver.

Sans compter que le coût de ces batteries est élevé, comparé à celui du stockage du gaz...

Selon les estimations, on ne pourra vraisemblablement pas faire passer le coût de stockage en batterie sous la barre de 125 euros par KWh avec une technologie Li-Ion. Alors que pour stocker du gaz pendant six mois en cavité géologique, le coût est de l'ordre de 0,004 euros par KWh. En réservoir ou en citerne, ce prix se situe en-dessous de 2 euros par KWh. D'où l'importance de ne pas négliger le gaz dans le mix

EMPREINTE CARBONE KG CO₂/GJ



Sources
<https://jancovici.com>
www.ademe.fr
www.edf.fr

énergétique : il offre de vraies possibilités de stockage, moins coûteuses.

La gestion du réseau de transport de gaz est également moins chère ?

Il faut en effet savoir que le prix de la gestion du réseau de transport de FLUXYS est dix fois moins élevé que celui de la gestion du réseau de transport d'électricité.

Le gaz naturel est-il forcément producteur de CO₂ ?

Justement, non. On peut aussi imaginer transformer le gaz en hydrogène grâce à une électrolyse et fabriquer ainsi de l'électricité verte en brûlant l'hydrogène dans des piles à combustible. Et quand on brûle de l'hydrogène, ça fait de l'eau. Des particuliers, qui produisent leur électricité locale grâce à des panneaux photovoltaïques, pourraient se mettre à injecter de l'hydrogène dans le réseau de gaz. On pourrait aussi imaginer rapatrier chez nous l'énergie produite par des éoliennes situées au Groenland, où l'éolien est bon marché, en utilisant l'hydrogène comme vecteur énergétique.

Celui-ci pourrait être injecté dans notre réseau de gaz à partir de Zeebrugge. La technologie pour faire cela est à notre portée et pourrait se développer chez nous. Les Allemands investissent massivement dans cette dernière.

Est-ce que les réseaux de gaz sont adaptés pour le transport d'hydrogène ?

Le transport du gaz urbain, qui se fait plutôt dans des conduites en polyéthylène, est adapté. Par contre, les réseaux en acier de FLUXYS ne le sont pas. Autre difficulté : au niveau des brûleurs, la vitesse de flamme est beaucoup plus rapide avec l'hydrogène. Il faudra donc faire des investissements du côté des consommateurs. C'est pour cela qu'il est important de décider dès maintenant ce que nous voulons faire avec le gaz naturel. Il faudra anticiper ces questions techniques avec un plan bien établi. D'autres endroits du monde sont en avance sur nous. Par exemple, la ville de Leeds, au Royaume-Uni, mène actuellement un projet ambitieux (projet H21) de transformation de ses réseaux de gaz vers l'hydrogène.

Pour vous, c'est un avantage de conserver deux sources d'approvisionnement en énergie : l'électricité et le gaz.

Oui, et en tout cas cela me semblerait une erreur de passer à un déploiement massif aveugle de l'électricité pour tous les usages. Prenons l'exemple du chauffage électrique partout, en ce y compris dans des bâtiments mal isolés. Cela conduirait à une trop forte consommation d'électricité en hiver, avec des pics de consommation très difficiles à gérer. C'est exactement ce que la France a connu durant cet hiver 2016-2017.

Mais si le gaz semble essentiel pour vous, surtout dans un contexte de sortie du nucléaire, pourquoi pas centrales au gaz fermentelles ?

Les marchés de l'électricité ne fonctionnent pas. Ils ne synthétisent pas un prix de l'électricité qui offrirait une rémunération juste aux centrales au gaz. Il va falloir adapter cela, en introduisant par exemple un marché de capacité. Il faut aussi faire en sorte que le gaz ne se retrouve plus en compétition avec des centrales au charbon, trop polluantes. Selon moi, l'Europe devrait légiférer pour les interdire.



> DAMIEN ERNST

PROFESSEUR EN
ÉLECTROMÉCANIQUE
À L'ULg

SOCOFE

UNE
HOLDING
CITOYENNE



CHARTRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : TRANSPARENCE ET BONNE GOUVERNANCE

Dans un souci d'assumer pleinement notre volonté de transparence et de rigueur, nous nous inscrivons dans une dynamique de Corporate Governance et nous soumettons aux règles de bonne gouvernance définies dans les codes reconnus. C'est ainsi que notre Assemblée générale de 2008 a adopté notre Charte de Gouvernement d'entreprise.

Pour nos actionnaires communaux et financiers, ainsi que pour nos partenaires, cette démarche constitue une garantie : leurs intérêts sont défendus via les meilleures pratiques.

La Charte de Gouvernement d'entreprise de SOCOFE se divise en quatre sections principales.

La première fixe avec précision nos modalités de fonctionnement en matière de relations avec nos actionnaires et de transparence des informations qui leur sont fournies.

La deuxième fixe les principes de gouvernance en précisant la tâche des organes qui représentent et exercent notre contrôle.

La troisième définit les missions du Conseil d'administration et de ses comités. Elle fixe l'ensemble des règles qui le régissent. Elle établit également les droits, devoirs et règles de conduite des administrateurs.

La quatrième concerne la direction de SOCOFE, le cadre dans lequel elle s'exerce et les règles de conduite.

Cette Charte peut être téléchargée sur le site www.socofe.be ou obtenue sur simple demande.

DES DIVIDENDES RÉGULIERS ET CROISSANTS

Sur la base des 26 dernières années, SOCOFE affiche un retour sur investissement croissant et régulier, largement supérieur à 10% en cumulant dividendes et plus-values sur le portefeuille.

Depuis 2005, la croissance du dividende ordinaire d'un exercice à l'autre a toujours été au minimum de 5%. Par ailleurs, pour 2005, 2008, 2009 et 2011, des dividendes extraordinaires appréciables ont pu être distribués (voir graphique page 17).

En 2013, le dividende a franchi un seuil important puisqu'il a augmenté de 50%. Il a alors été convenu de s'inscrire dans une perspective de distribution assez stable, sans prévoir de croissance annuelle systématique mais bien un réexamen annuel.

Au terme de l'exercice 2016, la croissance du dividende est de plus de 5% par rapport à l'année précédente.

NOS VALEURS

Les valeurs qui guident les choix de SOCOFE découlent directement de la spécificité de nos missions. Nos actions s'inscrivent dans une démarche de citoyenneté, avec une volonté de conjuguer intérêt général, durabilité de la croissance et professionnalisme.

PRIORITÉ À L'INTÉRÊT COLLECTIF

Pour nous, l'intérêt collectif prime sur le rendement. Nos missions sont sans ambiguïté : elles nécessitent de concilier facteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Les prises de participation s'inscrivent dès lors dans une vision à long terme, au travers de choix stratégiques et mesurés.

DURABILITÉ DE LA CROISSANCE

La rentabilité maximale immédiate n'étant pas recherchée à tout prix, SOCOFE peut être active dans des secteurs où le rendement est différé dans le temps, mais où l'enjeu pour les populations est majeur.

Ceci explique notre présence dans des secteurs comme celui de l'eau ou des énergies renouvelables.

TRANSPARENCE ET PROFESSIONNALISME

L'efficacité au profit de la collectivité ET des actionnaires ne laisse pas d'autre voie que celle de l'excellence.

Acteur économique à part entière et soumise aux règles du marché, SOCOFE est guidée par le professionnalisme.

Au travers de nos organes de gestion et de notre Charte de Gouvernement d'entreprise, nous adoptons des règles strictes de gouvernance et de transparence dans toutes nos décisions.

NOS MISSIONS

Depuis plus de 25 ans, SOCOFE fédère des intérêts communaux wallons. Nous intervenons dans des dossiers économiques et financiers et investissons dans des secteurs stratégiques pour les communes et pour les citoyens.

SOCOFE FÉDÈRE DES COMMUNES

Nous sommes un véhicule fédérateur des investissements stratégiques des communes de Wallonie. Associées, celles-ci disposent d'un effet de levier économique plus fort.

Pour nos partenaires communaux, nous prenons des positions dans des domaines essentiels pour l'intérêt des populations.

Nos priorités :

- les secteurs de service aux collectivités locales ;
- les secteurs qui influencent la qualité de vie de la population.

SOCOFE ASSURE UN RENDEMENT FIABLE À SES ACTIONNAIRES

Nous veillons à assurer un rendement adapté à nos actionnaires. A cette fin, nous gérons les fonds qui nous sont confiés de façon professionnelle. Notre volonté n'est en effet pas de maximiser le rendement sur le court terme, mais de viser un accroissement régulier sur le long terme, qui convient bien aux intérêts communaux.

SOCOFE PRIVILÈGE LES ACTIVITÉS DE RÉSEAU

L'électricité, le gaz naturel et l'eau sont des activités d'intérêt majeur pour les populations.

Dans les marchés libéralisés, les réseaux occupent une place centrale et stratégique pour un fonctionnement équilibré du marché et un développement économique harmonieux.

Régulées, les activités de réseau ont un rendement plus sûr et stable, correspondant bien au type de rentabilité recherché par SOCOFE.

SOCOFE MISE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nous sommes intervenus très tôt dans le développement des énergies renouvelables comme la biométhanisation, les piles à combustible et le photovoltaïque. Aujourd'hui, nous sommes aussi un acteur-clé de plusieurs parcs éoliens onshore, mais surtout offshore. Nous assurons ainsi une présence wallonne dans le développement éolien en Mer du Nord.



NOTRE ACTIONNARIAT



Tout au long de notre développement, nos actionnaires ont affirmé l'esprit de partenariat entre acteurs majoritairement communaux, tel qu'il a prévalu à la création de SOCOFE, ainsi que leur attachement à notre caractère wallon.

LIÈGE HAINAUT NAMUR BRABANT WALLON

Les premiers intérêts communaux et intercommunaux fédérés en SOCOFE furent ceux des bassins de Charleroi et de Liège. A l'époque, l'objectif était de créer un axe wallon autour du développement du secteur public de la production d'électricité. Notre philosophie était d'ouvrir notre capital de manière à **rassembler et fédérer les acteurs communaux wallons de toutes les provinces**, et de dégager entre eux des convergences dans le secteur énergétique.

Cet objectif s'est réalisé de manière progressive : d'année en année, notre capital s'est ouvert à de nouveaux partenaires de la région de Verviers, du Brabant wallon, de la Province de Namur et du Hainaut occidental.

Au cours des dernières années, des discussions ont également été entamées avec les acteurs de la Province du Luxembourg, seule province wallonne non encore représentée au sein de SOCOFE. Des propositions concrètes, en ligne avec les conditions d'entrée des derniers actionnaires, ont été formulées à nos interlocuteurs luxembourgeois. Malheureusement, celles-ci n'ont pas abouti à une concrétisation favorable.

A côté de ces partenaires communaux et intercommunaux, des partenaires financiers et institutionnels ont également rejoint notre actionnariat : BELFIUS, SRIW ENVIRONNEMENT, ETHIAS, ou le groupe ARCO-AUXIPAR.

LES GRANDES ÉTAPES DE NOTRE ACTIONNARIAT

2006

L'actionnariat de SOCOFE a connu une évolution notable suite à la réforme des intercommunales initiée par la Région wallonne. Il en est résulté une nouvelle répartition des parts entre un nombre plus réduit d'actionnaires.

1992-2000

A sa création, SOCOFE a fédéré des actionnaires de Charleroi et de la Province de Liège pour investir dans le secteur public de l'énergie.

Au moment de prendre la forme de société anonyme en 2000, DEXIA, SRIW, AUXIPAR, ETHIAS et P&V avaient déjà rejoint l'actionnariat de SOCOFE.

2009

Suite aux opérations d'échanges de parts entre actionnaires liées à la prise de contrôle de BeTV par TECTEO/VOO, SOCOFE a acquis certaines de ses propres actions, détenant depuis lors une partie de son propre capital (2,13%). Par la même occasion, SRIW ENVIRONNEMENT, ETHIAS et DEXIA ont accru légèrement leur participation. Cette situation a été mise à profit pour consolider la représentativité de SOCOFE en Wallonie. De nouvelles intercommunales sont entrées dans le capital : SEDIFIN (Brabant wallon), IDEFIN (Namur), IDEA (Hainaut) et FINIMO (Verviers).

2010

Le Conseil d'administration de SOCOFE a décidé de vendre les 9.764 parts en autocontrôle aux autres actionnaires selon des proportions rencontrant les aspirations des associés. Cela a notamment permis aux nouveaux actionnaires d'accroître leur participation jusque-là symbolique.

2013

L'Assemblée générale de CHF a prononcé la fusion par absorption de CHF par l'IPFH. L'IPFH, qui fédère les intérêts des villes et communes du Hainaut dans le domaine de l'énergie, détient depuis lors 100% des parts de CHF. Ainsi, les parts détenues par CHF en SOCOFE sont devenues la propriété d'IPFH, portant la participation de celle-ci en SOCOFE à 14,18%.

2011

TECTEO (rebaptisé NETHYS en 2013) a absorbé l'ALG. Au terme du processus, la part de TECTEO dans l'actionnariat de SOCOFE est passée à 32,37%. De plus, dans le cadre d'une réorganisation du groupe ETHIAS, les 22.513 parts d'ETHIAS S.A. ont été transférées à ETHIAS Droit Commun.

2014

Le groupe NETHYS a adapté sa structure en trois niveaux : PUBLIFIN (holding liégeois), FINANPART (holding à vocation régionale), et NETHYS (société opérationnelle). C'est cette dernière qui détient aujourd'hui les parts en SOCOFE.

NOTRE CAPITAL



Depuis quelques années, les actionnaires de SOCOFE ont convenu de laisser à la disposition de l'entreprise d'importants moyens d'actions issus de la cession de la participation en DISTRIGAZ réalisée en 2008. Jusqu'en 2014, ils étaient comptabilisés en réserves disponibles.

Dans le but de confirmer leur disponibilité à long terme pour l'entreprise, ces réserves ont été incorporées au capital par l'Assemblée générale de 2014. Ainsi, 165 millions d'euros ont été transférés au capital de SOCOFE pour le porter à un montant de 285 millions d'euros.

Sans modifier la valeur de l'entreprise, cette opération a contribué à l'accroissement de l'assise et de la crédibilité de SOCOFE. Ainsi, SOCOFE peut réaffirmer sa volonté de répondre aux différents projets d'investissements en ligne avec ses missions, et qui se présenteront à elle à l'avenir.

SOCIÉTÉS FÉDÉRANT
DES INTÉRÊTS
COMMUNAUX

48,94%



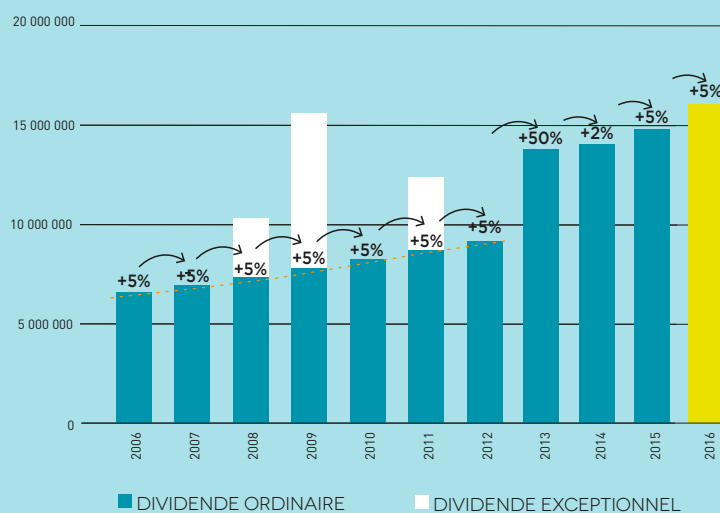
FINANCIERS ET
INSTITUTIONNELS
51,06%

**A l'issue de l'exercice 2016,
voici comment se répartit
le capital de SOCOFE :**

ACTIONNAIRES AU 31/12/16	NOMBRE DE PARTS	CAPITAL SOUSCRIT EN EUROS	% DÉTENU
AIEG	6 000	3 530 236	1,31
AIESH	2 000	1 176 745	0,44
FINIMO	201	118 263	0,04
IDEA	1 553	913 743	0,34
IDEFIN	397	233 584	0,09
IPFH	65 055	38 276 589	14,18
NETHYS	148 535	87 393 945	32,37
SEDIFIN	801	471 287	0,17
AUXIPAR	10 217	6 011 404	2,23
BELFIUS	22 513	13 246 036	4,91
ETHIAS	22 513	13 246 036	4,91
MEUSINVEST	13 000	7 648 846	2,83
P&V	20 435	12 023 397	4,45
NEB Participations	121 000	71 193 102	26,37
SRIW	24 592	14 469 262	5,36
TOTAL	458 812	269 952 475	100,00

	BÉNÉFICE DISTRIBUÉ EN €	RENTABILITÉ DU CAPITAL SOUSCRIT
2012	9 176 240	8%
2013	13 764 360	12%
2014	14 039 647	5,2%*
2015	14 796 687	5,5%*
2016	15.599.608	5,77%*

* sur base du capital après incorporation des réserves en 2014.



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de SOCOFE se réunit en moyenne tous les deux mois.

Président : A. GILLES

Administrateur délégué : C. GRÉGOIRE

Administrateurs :

M. BAYENET
J. COMPÈRE
M. DEBOIS
M. DECONINCK
V. DE BUE
C. DEVILERS
D. DRION
C. DURIEUX
J-F. ESCARMELLE (jusqu'au 01/01/2017)
A. FRIPPIAT
A. JEUNEHOMME
P. LALLEMAND (jusqu'au 01/01/2017)
A. MATHOT (jusqu'au 01/01/2017)
S. MOREAU
J. PIETTE
G. PIRE
J. SÉQUARIS (décédé en juillet 2016)
C. TELLINGS
S. TODARO
O. VANDERIJST
A. VEREECKE

Expert permanent : D. DONFUT

Personne invitée : J. VANDEBOSCH, Observateur

Secrétaire : M. BASECQ

COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique prépare pour le Conseil d'administration les orientations fondamentales de l'entreprise. Il se réunit en moyenne tous les deux mois.

Il se compose de :

M. DEBOIS
D. DONFUT (Expert permanent)
C. DURIEUX
A. GILLES (Président)
C. GRÉGOIRE
G. PIRE
J. SÉQUARIS (jusqu'en juillet 2016)

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit examine, préalablement au Conseil d'administration, la qualité des comptes et des rapports aux actionnaires. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes. Il évalue le respect de l'application des procédures internes.

Il se compose de :

J.-F. ESCARMELLE (Président)
(jusqu'au 01/01/2017)
P. LALLEMAND (jusqu'au 01/01/2017)
A. VEREECKE

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération propose au Conseil d'administration les rémunérations des mandataires sociaux et des principaux dirigeants.

Il se compose de :

A. GILLES (Président)
P. LALLEMAND (jusqu'au 01/01/2017)
G. PIRE
J. SÉQUARIS (jusqu'en juillet 2016)

Depuis juin 2000, sur la base des recommandations formulées par le Comité de rémunération et prenant en considération l'extension des activités de la société, l'Assemblée générale de SOCOFE a décidé à l'unanimité des indemnités attribuées aux mandataires du Conseil d'administration et du Comité stratégique.

Ces indemnités, non cumulables, sont indexées et liquidées semestriellement pour les membres du Conseil d'administration et mensuellement pour les autres, après retenue du précompte. Pour l'exercice 2016, l'enveloppe globale de la rémunération des organes de gestion s'est élevée à 471.279,15 euros.

L'indemnité de l'Administrateur délégué, incluse dans ce montant, est établie par le Comité de rémunération qui fixe celle-ci dans le cadre général d'une enveloppe en prenant en considération les indemnités perçues pour les fonctions exercées au sein du groupe et selon des critères à définir quant à l'appréciation de l'évolution de la société.

Les indemnités pour les différents mandats exercés pour compte de SOCOFE sont versées directement à SOCOFE qui rémunère l'Administrateur délégué à hauteur de l'enveloppe fixée.



RAPPORT DE GESTION



**L'année 2016 s'est clôturée avec un résultat positif
de 38,4 millions d'euros.**

**Il a été proposé à l'Assemblée générale de distribuer un dividende
en croissance de plus de 5% par rapport à l'an dernier, soit un montant
de 34 euros par part pour un total de 15,6 millions d'euros.**

**Ceci offre une rentabilité de 5,80% sur base du capital après
incorporation des réserves en 2014,
et de 12,9% sur base du capital initial de SOCOFE.**

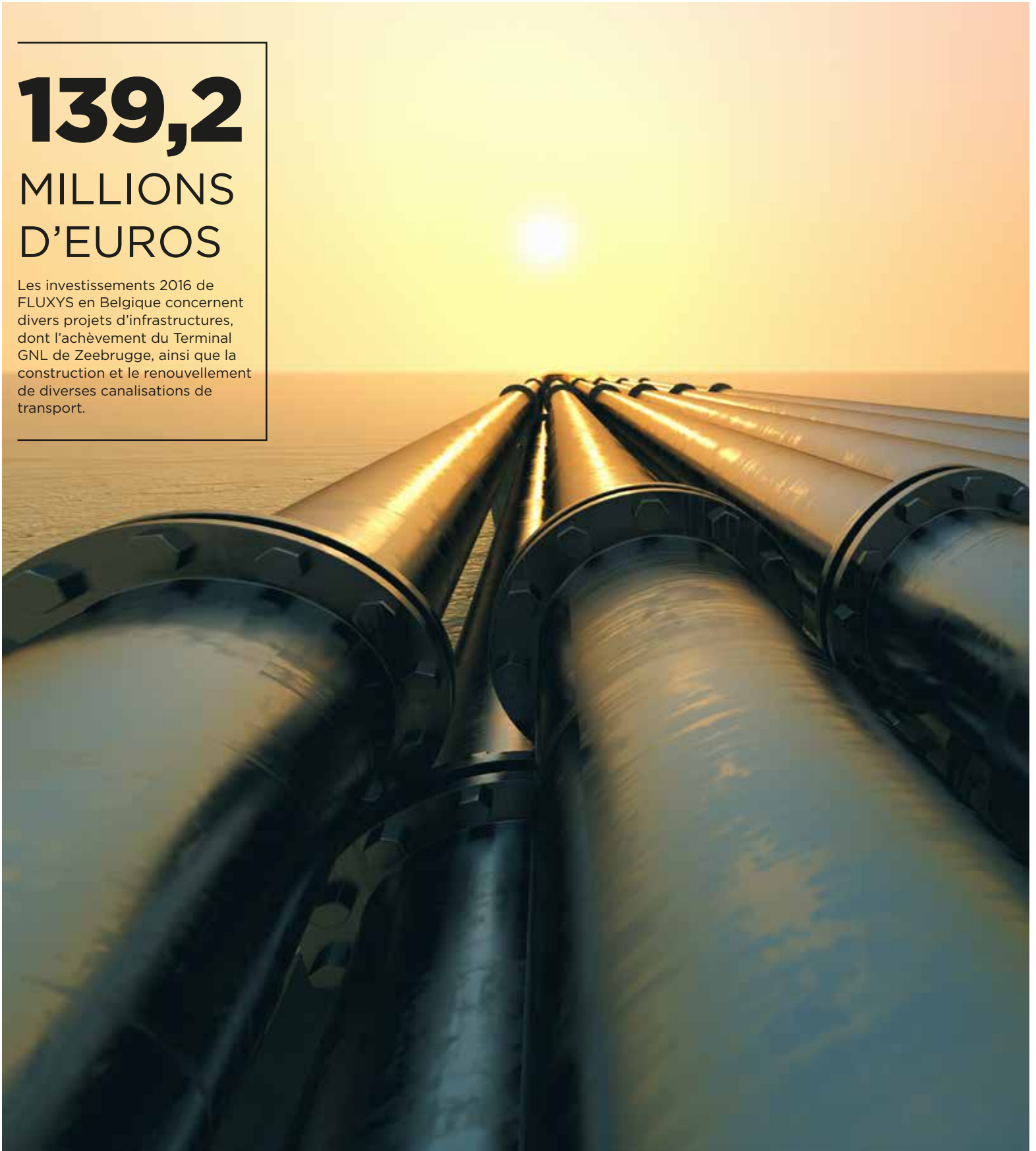
**Le solde du résultat est intégré aux bénéfices reportés,
qui s'élèvent désormais à 85 millions d'euros.**

Date de rédaction du rapport : 15/03/2017

139,2

MILLIONS D'EUROS

Les investissements 2016 de FLUXYS en Belgique concernent divers projets d'infrastructures, dont l'achèvement du Terminal GNL de Zeebrugge, ainsi que la construction et le renouvellement de diverses canalisations de transport.



FLUXYS

UNE PARTICIPATION D'INTÉRÊT PUBLIC



En tant que porteur des intérêts wallons dans le secteur de l'énergie, SOCOFE entend rester un partenaire privilégié et de long terme de FLUXYS.

FLUXYS EN BREF

- Entreprise d'infrastructures gazières
- 4 activités : transport, transit, stockage et terminalling GNL
- Acteur-clé des flux gaziers du Nord-Ouest de l'Europe
- Présence dans 9 pays européens
- 18 points d'interconnexion avec les autres pays
- Indépendance vis-à-vis de tout producteur ou fournisseur de gaz ou d'électricité
- Via les gestionnaires de réseaux de distribution, fournisseur de gaz auprès de 29 millions de ménages et 100.000 PME

UNE PARTICIPATION ESSENTIELLE À PLUSIEURS TITRES

1 ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Les activités régulées des réseaux d'énergie occupent une place stratégique sur le marché de l'énergie.

2 SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Grâce à une large diversification des sources ainsi qu'un niveau d'interconnexion très élevé avec les autres pays, FLUXYS assure la sécurité d'approvisionnement en gaz de notre pays.

3 PLAQUE TOURNANTE DU GAZ

Grâce à sa stratégie d'alliances internationales, FLUXYS se positionne comme véritable plaque tournante des flux gaziers dans le Nord-Ouest de l'Europe.

4 RENDEMENT PLUS STABLE

Le rendement plus sûr et plus stable de FLUXYS correspond bien au type de rentabilité recherché pour les fonds communaux qui nous sont confiés, même si le risque de volatilité est croissant d'année en année.

Le gestionnaire de réseaux de transport de gaz belge est une participation importante pour la réalisation de nos missions. SOCOFE est présente dans le secteur du gaz depuis 1992 et a participé à toutes les mutations de Distrigaz jusqu'à sa scission en 2006, à l'origine de la création de FLUXYS. Au Sud du pays, SOCOFE est l'actionnaire le plus important de PUBLIGAZ avec 16,67%.

INTERNATIONAL

À LA CROISÉE DES ROUTES DU GAZ

La Belgique n'est pas un pays producteur de gaz. C'est pourquoi, pour assurer notre sécurité d'approvisionnement et générer de la croissance, FLUXYS a investi pour que convergent, vers notre pays, des routes acheminant du gaz en provenance de sources diverses, assurant ainsi une offre abondante. Avec 18 points d'interconnexion, le réseau belge de FLUXYS est aujourd'hui relié à toutes les sources de gaz naturel disponibles sur le marché européen.

Cette stratégie d'internationalisation lui a permis de devenir une plaque tournante des flux gaziers dans le Nord-Ouest de l'Europe. Elle cadre avec la volonté de l'Union européenne de construire un marché gazier intérieur sans frontières, où les flux de gaz peuvent circuler librement entre tous les pays.

CROISSANCE NÉCESSAIRE

Afin d'assurer une rentabilité durable, les acteurs comme FLUXYS ne peuvent se passer d'une croissance internationale. C'est la raison pour laquelle FLUXYS reste attentive aux opportunités qui pourraient se présenter à l'étranger. Mais pas à n'importe quel prix. En 2016 par exemple, le GRT belge a posé sa candidature pour le rachat de l'Allemand Thyssengas, qui gère 4.200 km de gazoducs dans l'Ouest de l'Allemagne. L'entreprise belge a cependant considéré que le prix demandé pour cet investissement était trop élevé.

FLEXIBILITÉ ET RENTABILITÉ, UNE STRATÉGIE PAYANTE

FLEXIBILITÉ

FLUXYS peut acheminer, avec toute la flexibilité requise, du gaz naturel à partir de n'importe quel point frontalier.

RENTABILITÉ

L'internationalisation est d'autant plus essentielle que la rentabilité du groupe FLUXYS, aujourd'hui présent dans neuf pays, se réalise en bonne partie grâce à ses activités hors Belgique.

INTERCONNECTOR et BBL

Les canalisations sous-marines INTERCONNECTOR et BBL (Balgzand – Bacton Line) sont les deux raccords physiques entre le Royaume-Uni et le continent européen. Depuis fin 2015, FLUXYS est l'actionnaire majoritaire d'INTERCONNECTOR (35% des parts).

Terminal GNL de Dunkerque

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le terminal méthanier de Dunkerque a débuté ses activités commerciales. Deuxième terminal en Europe continentale par sa taille, il est le seul en Europe à être directement raccordé à deux marchés de consommation (France et Belgique). FLUXYS y détient 25% des parts.

SWEDEGAS

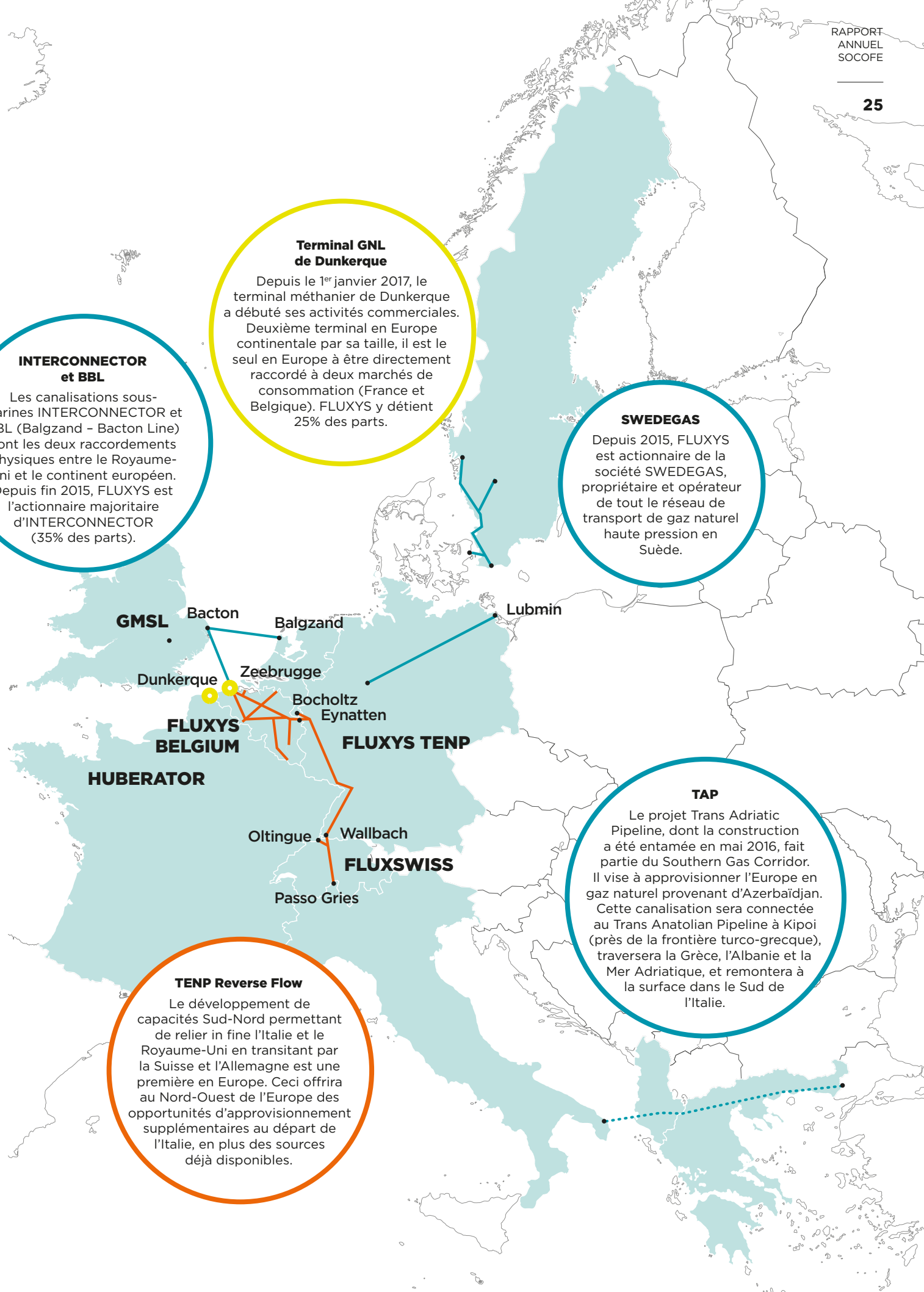
Depuis 2015, FLUXYS est actionnaire de la société SWEDEGAS, propriétaire et opérateur de tout le réseau de transport de gaz naturel haute pression en Suède.

TAP

Le projet Trans Adriatic Pipeline, dont la construction a été entamée en mai 2016, fait partie du Southern Gas Corridor. Il vise à approvisionner l'Europe en gaz naturel provenant d'Azerbaïdjan. Cette canalisation sera connectée au Trans Anatolian Pipeline à Kipoi (près de la frontière turco-grecque), traversera la Grèce, l'Albanie et la Mer Adriatique, et remontera à la surface dans le Sud de l'Italie.

TENP Reverse Flow

Le développement de capacités Sud-Nord permettant de relier in fine l'Italie et le Royaume-Uni en transitant par la Suisse et l'Allemagne est une première en Europe. Ceci offrira au Nord-Ouest de l'Europe des opportunités d'approvisionnement supplémentaires au départ de l'Italie, en plus des sources déjà disponibles.



-25%

De toutes les énergies fossiles, le gaz naturel est celui qui produit le moins de CO₂. Il produit jusqu'à 25% en moins que le charbon, le plus polluant.

PETITS ET GRANDS NAVIRES

Le Terminal de Zeebrugge a été conçu pour recevoir différents types de méthaniers en circulation : les plus petits (d'une capacité de 2.000 m³ de GNL) et de grands méthaniers (jusqu'à 217.000 m³). Début 2017, environ 200 chargements de petits méthaniers avaient déjà été réservés au second appontement dans le cadre de contrats à long terme.



TERMINAL GNL DE ZEEBRUGGE : SECOND APPONTEMENT EN SERVICE

Fin décembre 2016, le second appontement du Terminal de gaz naturel liquéfié (GNL) de Zeebrugge a été mis en service. Il s'agit d'une étape-clé pour FLUXYS, dont le Terminal de Zeebrugge constitue une porte d'entrée essentielle pour le GNL dans le Nord-Ouest de l'Europe.

En 30 ans, FLUXYS a fait du Terminal de Zeebrugge une pierre angulaire de la sécurité d'approvisionnement en gaz Nord-Ouest européenne. C'est là que se croisent deux axes de transport du gaz fondamentaux :

- l'axe Est/Ouest reliant la Russie au Royaume-Uni ;
- l'axe Nord/Sud reliant la Norvège au Sud de l'Europe.

En 2015, FLUXYS a signé un contrat avec YAMAL TRADE pour assurer, durant vingt ans, le transbordement de quelque 8 millions de tonnes de GNL par an à Zeebrugge, et ainsi acheminer du GNL provenant de la Péninsule Yamal (Russie) vers les marchés d'Asie-Pacifique pendant les périodes hivernales.

Un cinquième réservoir de stockage et des installations de process supplémentaires sont d'ailleurs en cours de construction pour pouvoir fournir ces services. Début 2017, le tout premier méthanier brise-glace de la catégorie la plus élevée a accosté à Zeebrugge pour y effectuer toute une série d'opérations planifiées.

1.480

Nombre de chargements de camions-citernes GNL en croissance (1.182 en 2015).

LE GAZ, ÉLÉMENT-CLÉ DU MIX ÉNERGÉTIQUE

Sur bien des aspects, le gaz apparaît comme le complément naturel des sources d'énergies renouvelables. A ce titre, il devrait être un élément-clé du futur mix énergétique. Les choix qui vont être effectués dans ce cadre seront significatifs pour une entreprise comme FLUXYS. Si ceux-ci devaient déboucher sur un désengagement du gaz, cela entraînerait un risque de sous-exploitation croissant des infrastructures gazières, et donc de *stranded assets*, ainsi qu'une absence de visibilité quant aux décisions d'investissements dans de nouvelles installations de sourcing pour les fournisseurs.

LES CENTRALES AU GAZ NATUREL SONT LE COMPLÉMENT IDÉAL POUR PALLIER LE CARACTÈRE INTERMITTENT DU RENOUELABLE.

En Europe, la production d'électricité par des centrales au gaz naturel est actuellement sous-exploitée, d'autant que les prix planchers des droits d'émission de CO₂ ne jouent pas en sa faveur. Pourtant, elle est un choix intéressant, tant pour fournir de la charge de base (base load) que pour faire office de réserve pour la production renouvelable.

- Plus d'efficacité en termes d'émissions atmosphériques
- Un rendement énergétique et une flexibilité opérationnelle supérieurs à ceux des centrales au charbon
- Des coûts d'investissement plus bas
- Des délais de réalisation plus courts

LE GAZ NATUREL PRÉSENTE UN IMPORTANT POTENTIEL D'INNOVATIONS.

Le gaz naturel n'a pas fini de révéler toutes ses possibilités. Grâce au développement de nouvelles technologies et de nouvelles voies de consommation du gaz, celui-ci occupera vraisemblablement plus de place encore dans le futur.

Illustration en quatre exemples.

1 Transport routier et maritime

Le gaz naturel liquéfié (GNL) est une bonne alternative pour les camions effectuant de longues distances et dans la navigation maritime, où des normes plus strictes sont en vigueur dans certaines mers.

Atouts environnementaux du GNL : émissions de soufre presque nulles, émissions de particules fines négligeables, émissions de carbone réduites d'un quart, émission d'oxydes d'azote réduites jusqu'à 90%.

2 Véhicules particuliers et utilitaires

Le gaz naturel comprimé (GNC) est de plus en plus utilisé pour les véhicules particuliers et utilitaires. Le nombre de stations de GNC en Belgique est d'ailleurs en croissance. Il est passé de 45 à 62 au cours du premier semestre 2016.

A noter en 2016 : en mars, FLUXYS et GAZPROM ont signé un accord cadre de coopération pour le développement du GNL à petite échelle sur le marché européen.

3 Innovation de stockage

Le Power to Gas est une technologie qui permet de convertir de l'électricité en hydrogène ou en méthane synthétique. En convertissant de l'électricité en une autre forme d'énergie, le Power to Gas offre une solution particulièrement intéressante au problème du stockage de l'électricité (lire aussi pages 6 et 7).

Depuis 2013, FLUXYS et dix autres entreprises européennes (dont des gestionnaires de réseau de gaz naturel et d'électricité) ont uni leurs forces autour du Power to Gas au sein de la European Power to Gas Platform.



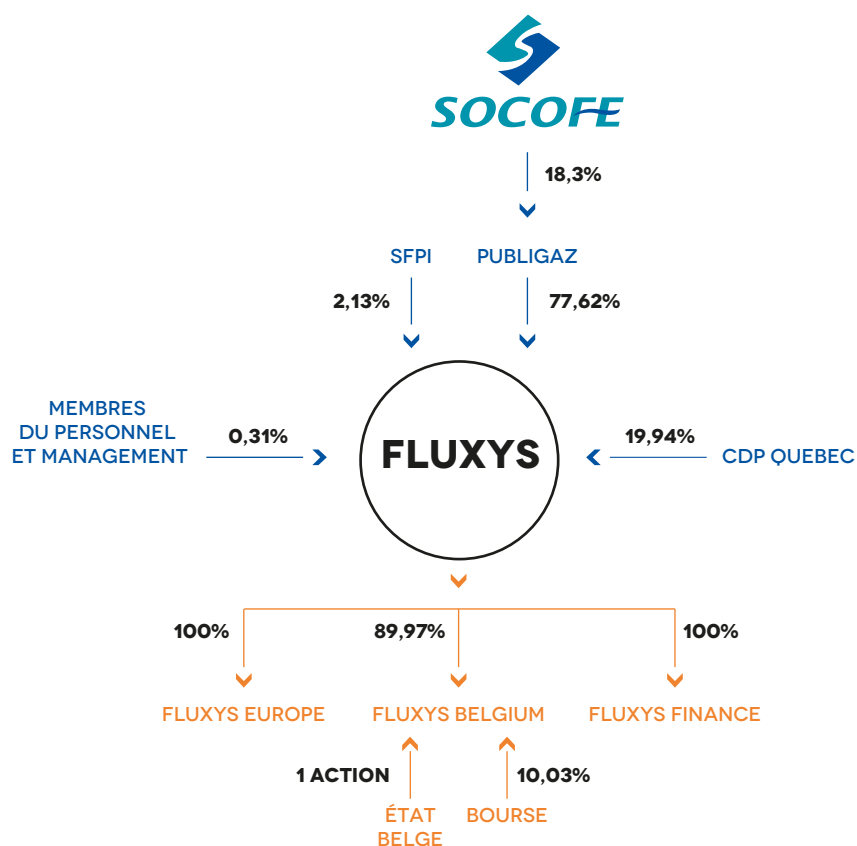
DE TOUS LES COMBUSTIBLES FOSSILES, LE GAZ EST CELUI DONT L'EMPREINTE CARBONE EST LA PLUS FAIBLE.

- Jusqu'à 25% de CO₂ en moins.
- Jusqu'à 90% d'oxydes d'azote en moins.
- Des quantités négligeables de soufre et de particules fines.

4 Production décentralisée d'électricité

La cogénération au gaz naturel dispose encore d'une grande marge d'évolution dans le secteur des petites et moyennes entreprises, et la technologie gagne en maturité pour des utilisations domestiques.

PARTICIPATION EN FLUXYS



DE MULTIPLES ENJEUX

Aujourd'hui, tous les acteurs de l'énergie belges attendent l'arrêt de la stratégie de notre pays en matière de mix énergétique par la Ministre de l'Énergie Marie-Christine Marghem en collaboration avec les Régions.

Ces décisions vont prendre place dans un cadre multidimensionnel :

Engagements climatiques

Rappelons que les décisions stratégiques en matière d'énergie doivent répondre aux engagements climatiques de la COP21 et aux exigences du Winter Package européen.

Quelle autonomie ?

Une des questions sous-jacente du futur mix énergétique est : la Belgique veut-elle assurer sa sécurité énergétique au travers de capacités de production localisées à l'intérieur ou en dehors de ses frontières ? Autrement dit, quel degré d'autonomie voulons-nous conserver en matière de production d'électricité ?

Des marchés organisés de plus en plus à court terme

Le marché du gaz naturel évolue vers des contrats de plus courte durée et des revenus plus volatils. Il est clair que ce contexte offre moins de visibilité à long terme dans les processus de décision d'investissements.

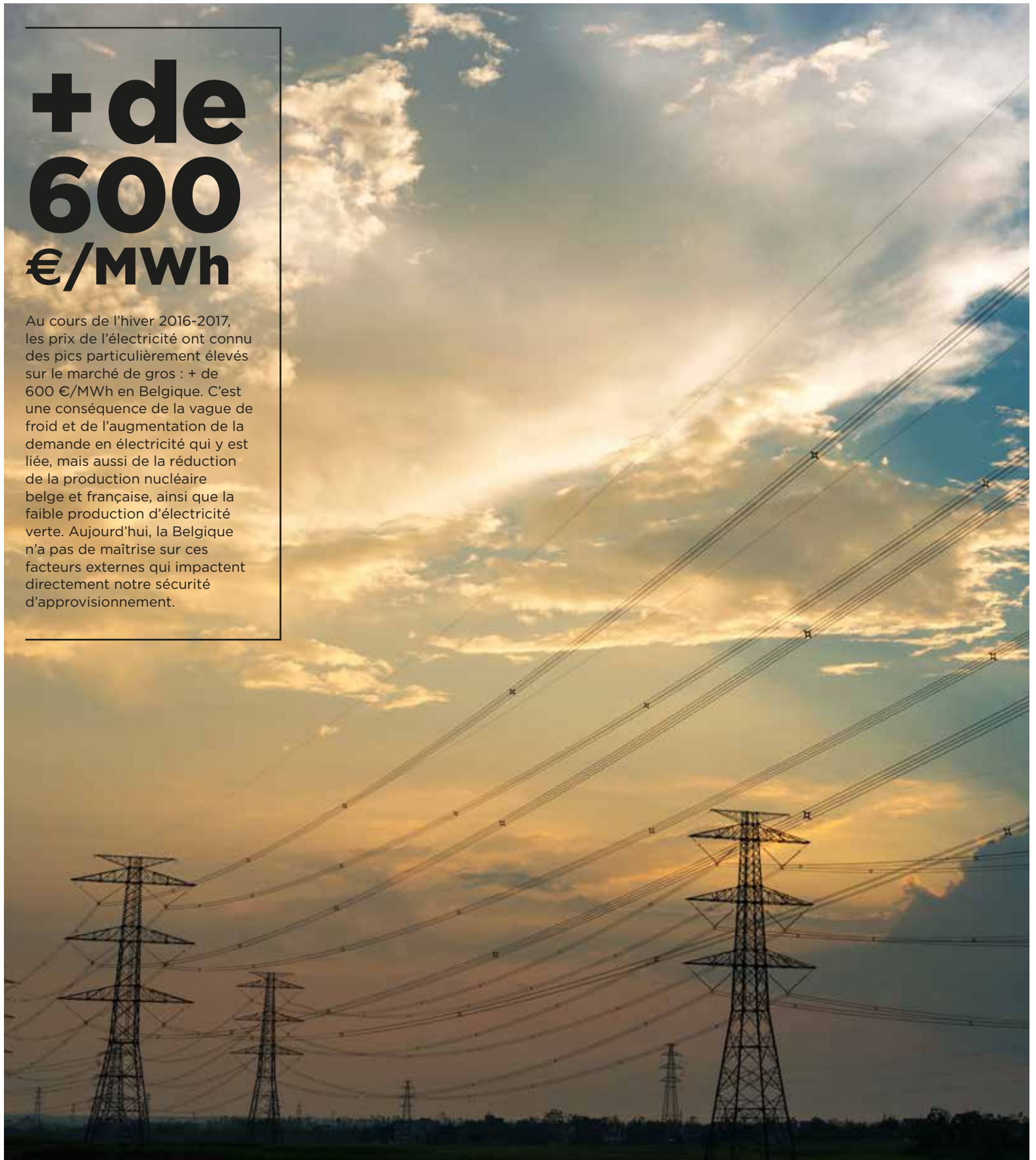
—

Quel degré d'autonomie voulons-nous conserver en matière énergétique ?

—

+ de 600 €/MWh

Au cours de l'hiver 2016-2017, les prix de l'électricité ont connu des pics particulièrement élevés sur le marché de gros : + de 600 €/MWh en Belgique. C'est une conséquence de la vague de froid et de l'augmentation de la demande en électricité qui y est liée, mais aussi de la réduction de la production nucléaire belge et française, ainsi que la faible production d'électricité verte. Aujourd'hui, la Belgique n'a pas de maîtrise sur ces facteurs externes qui impactent directement notre sécurité d'approvisionnement.



ELIA

AU CŒUR DES ACTIVITÉS DE RÉSEAUX



ELIA est un acteur stratégique pour la Belgique et son économie. Le gestionnaire de réseaux de transport d'électricité belge occupe une place centrale en Europe et pour notre sécurité d'approvisionnement.

ELIA EN BREF

- ELIA transporte l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseaux de distribution et les grands consommateurs industriels
- Le GROUPE ELIA est composé de deux GRT d'électricité : ELIA (Belgique) et 50HERTZ TRANSMISSION (Allemagne)
- Société du BEL 20 et dans le top 5 des GRT européens
- Plus de 8.400 km de lignes et de câbles haute tension en Belgique

UNE PARTICIPATION IMPORTANTE POUR LA RÉALISATION DES MISSIONS DE SOCOFE

1 ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Les activités régulées des réseaux d'énergie occupent une place stratégique dans l'économie. Celles-ci sont d'intérêt majeur, tant pour nos entreprises que pour les citoyens.

2 SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

La sécurité d'approvisionnement de notre pays reste un des points cardinaux de la stratégie d'ELIA, et une priorité absolue pour SOCOFE et ses actionnaires.

3 ACTEUR RECONNU EN EUROPE

ELIA a tous les atouts pour saisir les opportunités sur la scène internationale : place centrale en Europe, expertise technique reconnue, expérience de l'indépendance et des coopérations internationales, retour d'expérience de l'intégration du renouvelable en Allemagne...

4 RENDEMENT STABLE

ELIA est une entreprise régulée dont nous pouvons attendre des revenus réguliers et plus stables que dans les activités commerciales. Ceux-ci correspondent bien aux missions et valeurs de SOCOFE.

RENOUVELABLE

INTÉGRATION DU RENOUVELABLE : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Tout comme le gaz naturel, le secteur de l'électricité européen assiste à une transformation profonde : intégration des énergies renouvelables, intégration des marchés européens, nécessité d'assurer la sécurité d'approvisionnement, apparition de nouveaux métiers, acteurs et comportements de consommation...

Ces mutations engendrent de nombreux défis pour les GRT : développements technologiques, financement des projets, intégration de sources d'énergies à caractère variable, équilibre de l'offre et de la demande, cadre réglementaire...

2017, ANNÉE DU PACTE ÉNERGÉTIQUE

En ce qui concerne le cadre réglementaire, ELIA et tous les acteurs de l'énergie attendent le résultat des travaux entamés par les Ministres de l'Énergie des quatre entités fédérale et régionales de notre pays. Ce « pacte énergétique », attendu avant la fin 2017, définira le paysage énergétique belge dans lequel ils devront s'inscrire à l'horizon 2030 et 2050.

DES OBJECTIFS CLIMATIQUES AMBITIEUX

A cela s'ajoute la réalisation des objectifs climatiques européens (Winter Package) et mondiaux (COP21). Le Winter

Package, adopté par l'Union européenne en 2016, a relevé l'objectif européen de la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 27% en 2030.

ELIA INVESTIT DANS L'INTÉGRATION DU RENOUVELABLE

Tous ces éléments impactent la stratégie d'ELIA. En Belgique, la société consacre une bonne part de ses investissements à l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique. Le projet STEVIN fait par exemple partie des gros investissements de 2016.

A NOTER EN 2016

Signalons que le nouveau cadre réglementaire belge, adopté par la CREG en 2015 et en vigueur depuis début 2016, récompense la performance opérationnelle d'ELIA, ce qui a un effet bénéfique sur ses résultats financiers en Belgique.

Par contre, le cadre réglementaire en Allemagne est entré dans une période de révision qui pourrait conduire à une diminution des tarifs, et donc de la rentabilité.

STEVIN EN BREF

Le projet STEVIN consiste à étendre le réseau 380.000 volts entre Zomergem et Zeebrugge, et ce afin de permettre le raccordement de l'ensemble des parcs éoliens offshore au réseau électrique terrestre d'ELIA. Les travaux ont démarré en 2015 et la première partie de la nouvelle liaison, entre Zomergem et Eeklo, est en service depuis la mi-mai 2016.



© Elia

MODULAR OFFSHORE GRID : UN PROJET QUI A TOUT SON SENS

Ces profondes mutations sont aussi sources d'opportunités. Le projet Modular Offshore Grid (MOG) en est une parfaite illustration.

La connexion à l'étude pour relier les futurs parcs éoliens offshore avec le réseau d'ELIA est encore inédite en Belgique. Au lieu de connecter chaque parc, individuellement, avec le réseau terrestre, le MOG (Modular Offshore Grid) prévoit de concentrer les différents raccordements sur une même plateforme en mer, intégrés ensuite dans le réseau d'ELIA via STEVIN.

SOCOFE juge que la réalisation de ce projet a du sens et est essentielle si la Belgique veut réaliser les objectifs européens en matière d'énergie renouvelable. En principe, la phase de conception est prévue pour 2017, la construction sur terre à partir de 2018 et la construction offshore en 2019, pour autant cependant que les acteurs de ce dossier s'alignent le plus rapidement possible.

Une opportunité pour ELIA et les acteurs de l'éolien offshore

1 Rationaliser le câblage

Le MOG permettra d'éviter la multiplication des câbles sous-marins qui connecteront les futurs parcs éoliens au réseau terrestre.

2 Connecter les parcs

Il permettra au parc RENTEL d'aller de l'avant et de se connecter rapidement au réseau terrestre, tout en laissant à cette connexion la possibilité de rejoindre, dans le futur, celle des autres parcs éoliens offshore.

3 Un hub en mer

Il permet à ELIA de concentrer une puissance en mer de 1.000 MW en une prise unique, l'Offshore Switch Yard (OSY).

4 Ouvrir la voie à l'énergie de demain

A plus long terme, le MOG pourra être raccordé à une plateforme internationale grâce à des liaisons à courant continu. Ces dernières permettent de transporter de plus grosses puissances sur de plus longues distances, ce qui ouvrira l'accès à d'autres types d'énergie, notamment l'hydraulique en Scandinavie. De telles ressources pourront intervenir lorsqu'il n'y a pas de vent en Mer du Nord.

INTERCONNEXIONS, FLEXIBILITÉ ET COOPÉRATION

LES DÉFIS D'UN MARCHÉ EUROPÉEN FIABLE ET FORT

Forte de nombreux atouts, ELIA a su consolider sa place sur le marché Centre-Ouest européen. Le GRT d'électricité belge occupe aujourd'hui une place de choix pour participer au développement d'un véritable marché européen de l'électricité opérationnel et efficient à l'échelle de la zone.

INTERCONNEXIONS

Les investissements d'ELIA dans le renforcement des capacités d'importations grâce aux interconnexions place la Belgique parmi les pays européens les plus ouverts et les mieux interconnectés. Contribuant à notre sécurité d'approvisionnement, ces investissements font partie des priorités du plan de développement fédéral 2015-2025 établi par ELIA, qui prévoit une augmentation de notre capacité d'importation de 3.500 MW à 6.500 MW d'ici 2020. En 2015 et 2016, ELIA a pu augmenter la capacité d'importation mise à la disposition du marché belge jusqu'à 4.500 MW (en condition d'exploitation normale du réseau).

FLEXIBILITÉ

Le système électrique est en pleine évolution de par l'intégration croissante des sources d'énergie renouvelables et de la digitalisation. De plus en plus pan-européen, il se trouve confronté à un défi majeur : comment maintenir son équilibre ? La réponse passe entre autre par la flexibilité et la promotion d'acteurs qui peuvent la créer.

COOPÉRATION

Afin de relever les défis croissants en matière de sécurité du système électrique, huit GRT européens ont décidé de renforcer leur coopération. ELIA fait partie du projet, au même titre que RTE (France), REE (Espagne), Amprion (Allemagne), TenneT (Pays-Bas) et Swissgrid (Suisse). L'objectif de ces acteurs est d'optimiser, de manière coordonnée, les capacités d'échanges de chaque interconnexion transfrontalière. Cette coopération renforcée, annoncée tout début 2017, sera particulièrement utile en cas de tensions dues à une insuffisance de production dans un pays.

QUEL GENRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT VOULONS-NOUS ?

Si la sécurité d'approvisionnement reste la priorité d'ELIA, la réflexion sur le modèle qui assurera celle-ci dans l'avenir reste ouverte.

- Aujourd'hui, une partie de la sécurité d'approvisionnement énergétique de la Belgique s'appuie sur la production électrique étrangère. Est-ce le modèle que nous souhaitons privilégier ?
- Les capacités électriques étrangères seront-elles toujours disponibles pour nous dans l'avenir ?
- Quelles garanties d'approvisionnement avons-nous si les pays sur lesquels nous comptons connaissent eux-mêmes des pénuries énergétiques ?
- Quelles garanties de sécurité avons-nous sachant qu'à l'heure actuelle, le modèle en place n'est pas sécurisé juridiquement ni commercialement ?

440 MILLIONS

En 2016, le GROUPE ELIA a réalisé 440 millions € d'investissements en Belgique et 737 millions € en Allemagne afin de sécuriser davantage l'approvisionnement électrique et d'accueillir les flux croissants d'énergie renouvelable.

TROIS PROJETS AU SERVICE DE NOTRE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

ALEGrO

ALEGrO est la première interconnexion électrique directe entre l'Allemagne et la Belgique. Cette future liaison souterraine en courant continu est prévue pour 2019. Considérée comme prioritaire par la Belgique et l'Union européenne, elle constituera un chaînon manquant entre les systèmes électriques jusqu'ici non interconnectés de part et d'autre de la frontière belgo-allemande.

NEMO

NEMO constituera la première liaison électrique sous-marine entre la Grande-Bretagne et la Belgique. Elle permettra de transporter de l'électricité dans les deux sens et aura une capacité de 1.000 MW. Les premiers travaux relatifs à ce projet ont démarré en septembre 2016. La mise en service est prévue pour 2018.

BRABO

BRABO vise un renforcement de la sécurité d'approvisionnement dans le port d'Anvers et en Belgique. En 2016, ELIA a clôturé la première phase du projet BRABO. Celle-ci consistait au renforcement de la deuxième ligne à haute tension entre Doel et Zandvliet et la mise en service du transformateur déphaseur supplémentaire situé à la frontière avec les Pays-Bas.

50HERTZ TRANSMISSION, PÔLE D'EXPERTISE POUR ELIA

En prenant une participation de contrôle dans 50HERTZ TRANSMISSION, ELIA a rejoint le top 5 des GRT européens d'électricité.

En matière de transition énergétique, le marché allemand est clairement en avance. 50HERTZ TRANSMISSION constitue une source d'expertise extrêmement intéressante pour ELIA.

50% des résultats du groupe

Aujourd'hui, 50HERTZ TRANSMISSION pèse de manière significative dans les résultats positifs d'ELIA GROUP, jusqu'à représenter 50% de ceux-ci.

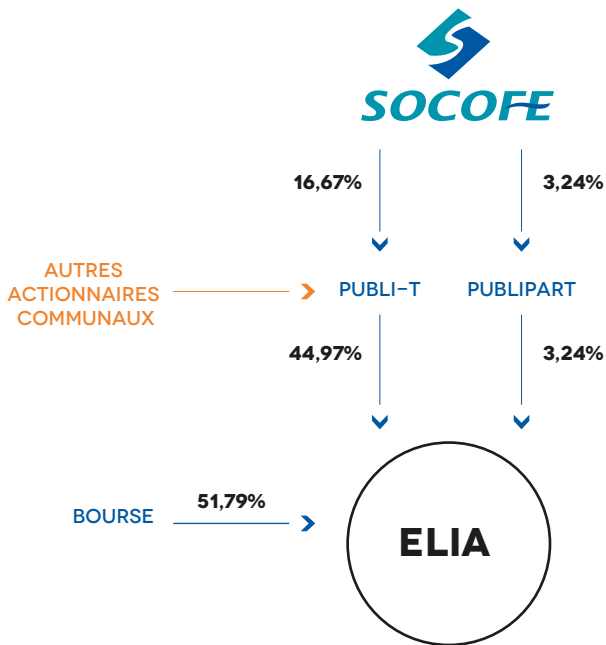
UNE PÉRIODE RÉGULATOIRE PLUS MESURÉE

En 2016, les résultats de 50HERTZ TRANSMISSION ont été davantage sous pression, notamment en raison de l'augmentation des activités de maintenance sur le réseau allemand.

De plus, notons que l'entreprise allemande entre dans une période de révision régulatoire. Jusqu'ici, l'autorité régulatoire allemande a adopté une attitude extrêmement volontariste en vue de créer les conditions propices au développement des énergies renouvelables, et en particulier de l'éolien.

Aujourd'hui, cette approche volontariste du régulateur semble arriver à maturation et pourrait changer dans le futur. Ceci va certainement impacter les résultats de 50HERTZ TRANSMISSION, même si les perspectives restent positives.

PARTICIPATION EN ELIA



99,999%

Le GROUPE ELIA affiche un taux de fiabilité de son réseau électrique très élevé, bénéficiant aux 30 millions d'utilisateurs finaux en Belgique et en Allemagne.



PUBLIPART

RÉFLEXION SUR L'AVENIR

PUBLIPART porte une partie de l'ancrage historique des producteurs belges dans le grand réseau de transport d'électricité. Elle gère également un patrimoine financier important. SOCOFE est présente depuis la création, en 2005, de cette société issue d'une scission de l'ancienne SPE.

En 2005, GAZ DE FRANCE et CENTRICA sont entrés dans le capital du producteur d'électricité SPE, qui devait trouver des partenaires de taille européenne pour assurer son avenir dans un secteur en pleine mutation.

Juste avant cette opération, en juin 2005, PUBLIPART a été créée pour reprendre les 2,55% de parts détenues en ESO/ELIA par SPE. Cette opération a permis d'asseoir la présence des communes belges dans les grands réseaux de transport d'électricité, d'autant plus que les communes avaient négocié avec ELECTRABEL les modalités de leur entrée au sein du capital d'ELIA via PUBLI-T.

Depuis lors, les actionnaires historiques de SPE (rebaptisée EDF LUMINUS en 2011) détiennent le capital de PUBLIPART. Suite au rachat des parts détenues par ETHIAS, SOCOFE y détient aujourd'hui 13,49%.

QUELLE ÉVOLUTION ?

Compte tenu de l'actualité qui touche la société PUBLIPART, une réflexion sur le futur de la société a cependant été amorcée.

Le Conseil d'administration de PUBLIPART a annoncé que s'il est toujours convaincu du bien-fondé de PUBLIPART et de sa stratégie, il ne veut pas faire l'économie d'un débat sur son évolution. Dissolution ou continuité ? Transformation, relocalisation des parts ou restructuration ? La réflexion est à mener dans la sérénité. Pour ce faire, l'Assemblée générale extraordinaire de juin 2017 de PUBLIPART abordera ces

questions déterminantes pour l'avenir de la société.

Force est de constater que la participation la plus significative de PUBLIPART est localisée en ELIA, soit 99% des participations financières actées au bilan.

DOSSIER HOLDING COMMUNAL : DÉCISION REPORTÉE À 2018

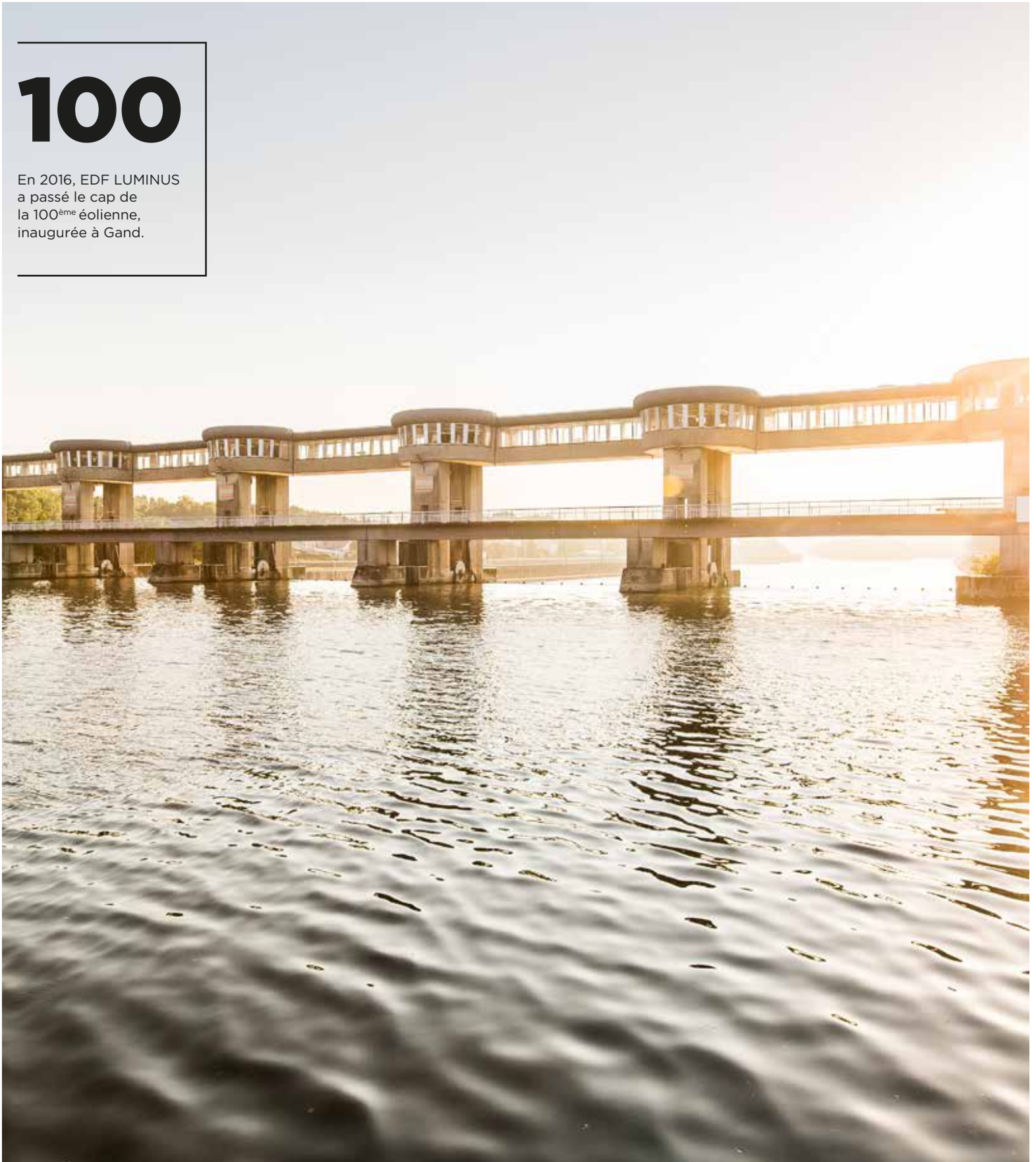
La procédure judiciaire autour du dossier HOLDING COMMUNAL n'a pas connu d'avancée significative en 2016. Pour rappel, la dissolution du HOLDING COMMUNAL a été prononcée en 2011.

Lors de l'augmentation de capital de PUBLI-T de 2013, le HOLDING COMMUNAL a eu droit au paiement d'une action de séparation en raison de la perte de sa qualité d'associé. PUBLI-T a calculé cette action de séparation sur la base de sa valeur comptable, soit 77,1 millions d'euros. Les liquidateurs du HOLDING COMMUNAL ont cependant contesté le montant de cette valorisation. Ils ont entamé une action en justice et obtenu un jugement du Tribunal de Commerce conduisant à un complément de prix de 55,2 millions d'euros.

La procédure suit son cours car PUBLI-T a introduit un recours devant la Cour d'Appel de Bruxelles. La cause sera vraisemblablement plaidée en 2018.

100

En 2016, EDF LUMINUS
a passé le cap de
la 100^{ème} éolienne,
inaugurée à Gand.



EDF LUMINUS

SOUTIEN
RECONDUIT



**SOCOFE accompagne EDF LUMINUS depuis
la libéralisation du marché de l'électricité
dans un contexte difficile qui pèse
sur les marges.**

EDF EN BREF

- Premier challenger sur le marché belge de l'énergie
- Centrales électriques au gaz, parcs éoliens, centrales hydrauliques
- Capacité installée totale de 2.008 MW fin décembre 2016 (10% de la capacité de production belge)
- Sous la marque LUMINUS, 1,8 million de clients particuliers et professionnels

RENOUVELABLE ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : LA STRATÉGIE S'ADAPTE

MOUVEMENTS DANS L'ACTIONNARIAT

Au cours du 4^{ème} trimestre 2015, la convention d'actionariat d'EDF LUMINUS a connu des changements. Le contexte difficile et la pression sur les marges que connaît le secteur de l'électricité ont en effet poussé certains actionnaires d'EDF LUMINUS à envisager une cession de leur participation.

Au final, quatre actionnaires belges ont réitéré leur volonté d'accompagner le développement de cet acteur belge, producteur d'électricité et fournisseur de services électriques. SOCOFE en fait partie, avec désormais 4,7% du capital.

Une société comme EDF LUMINUS doit cependant poursuivre la redéfinition de son modèle opérationnel.

En tant qu'acteur wallon, SOCOFE reste attentive à ce que le plan d'investissements reste cohérent avec les intérêts de la Région wallonne.

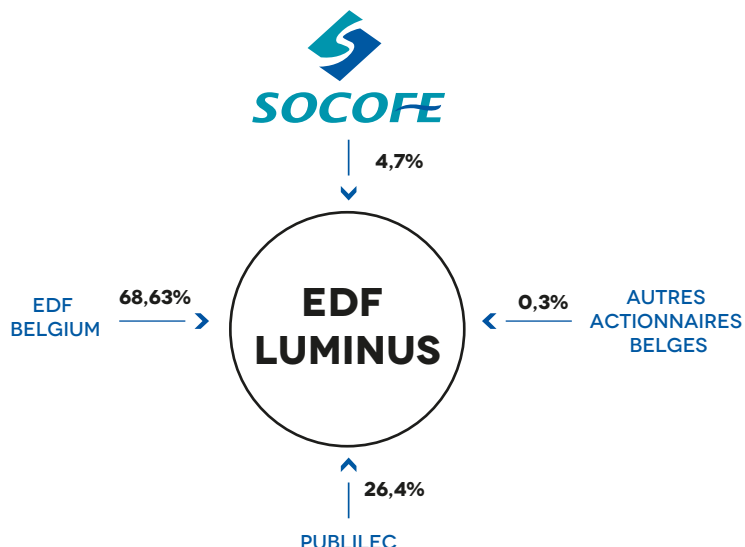
16% DU MARCHÉ ÉOLIEN ONSHORE

En tant que producteur d'énergie historiquement vert, EDF LUMINUS concentre de façon croissante sa stratégie d'investissements sur les énergies renouvelables. Entre 2015 et 2018, la société a prévu d'investir 600 millions d'euros, principalement dans l'énergie éolienne et les services énergétiques. En 2016, son parc éolien était composé de 120 turbines, produisant 596 GWh d'énergie par an. D'ici 2018, EDF LUMINUS a l'ambition de doubler son parc éolien grâce à un développement important dans le Nord et le Sud du pays.

AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

EDF LUMINUS a saisi diverses opportunités pour passer du statut de simple fournisseur d'énergie à celui de fournisseur de solutions énergétiques. Sa stratégie se tourne vers la performance énergétique. EDF LUMINUS a par exemple créé une nouvelle filiale, EDF LUMINUS SOLUTIONS, dédiée aux services d'efficacité énergétique dans le secteur B-to-B. Via des contrats de performance énergétique (CPE), elle accompagne ses entreprises clientes, en particulier dans le secteur public, vers une mise à niveau et une maintenance de leurs installations techniques.

PARTICIPATION EN EDF LUMINUS



QUEL AVENIR POUR LES CENTRALES AU GAZ ?

EDF LUMINUS est aussi un acteur-clé dans la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Belgique. Ses centrales au gaz de Seraing, Angleur et Izegem font partie de la réserve stratégique fédérale depuis le 1er novembre 2014. Elles sont ainsi à la disposition d'ELIA en cas de risque de pénurie d'électricité.

Pour la centrale de Seraing, ceci a constitué une bouffée d'oxygène, alors qu'en 2014, cette unité de production de 485 MW était destinée à une mise sous cocon. Son rendement technique plus faible et sa sous-utilisation entraînaient en effet des pertes pour EDF LUMINUS.

PERSPECTIVES TOUJOURS INCERTAINES

Ce répit est cependant loin d'être assuré sur le moyen terme. En juillet 2016, il a même été question de fermeture définitive du site au 31 octobre 2017, et ce faute de perspective claire sur la prolongation du contrat concernant la réserve stratégique. Mais la décision de la Ministre Marghem de constituer une nouvelle réserve stratégique jusqu'en 2020 a permis de reconsidérer la question.

QUELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Dans ce contexte, rappelons que l'avenir des centrales au gaz situées au Sud du pays dépendra de la place accordée au gaz dans les orientations stratégiques en matière d'énergie que prendront nos responsables politiques d'ici fin 2017.





SRIW

ENVIRONNEMENT

PARTENAIRE DU RENOUVELABLE



**Energie et environnement sont
étroitement liés.
En tant que partenaire de SOCOFE
dans l'éolien onshore et offshore,
SRIW ENVIRONNEMENT renforce
notre action dans ces secteurs.**

INTÉRÊT CITOYEN

- Renforcement du secteur des énergies renouvelables
- Développement économique wallon
- Création d'emplois
- Mise en avant du savoir-faire wallon chez nous et sur les marchés mondiaux
- Stimulation de l'innovation

Filiale de la SRIW, SRIW ENVIRONNEMENT (initialement ECOTECH FINANCE) participe au développement d'entreprises wallonnes dans le secteur de l'environnement.

Cela passe par l'accompagnement d'entreprises présentant un beau potentiel dans ce secteur important du Groupe SRIW.

SOCOFE est associée au capital de SRIW ENVIRONNEMENT depuis l'an 2000.

Notre participation dans SRIW ENVIRONNEMENT nous permet de renforcer notre présence dans le développement des énergies renouvelables, secteur d'intérêt public par excellence. Et plus particulièrement dans l'éolien onshore et offshore, puisque SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT sont associées dans des dossiers comme VENTIS, C-POWER, OTARY, RENTEL, MERMAID et SEASTAR.

2016 : SRIW ENVIRONNEMENT RÉCOLTE LES FRUITS DE L'ÉOLIEN OFFSHORE

Nous nous réjouissons du fait que SRIW ENVIRONNEMENT termine l'année 2016 avec une belle plus-value. Celle-ci provient de la liquidation, en novembre 2016, de POWER@SEA THORNTON (lire aussi page 49). Cette société logeait les parts détenues en C-POWER, le premier parc éolien offshore belge mis en fonction, via

C-POWER HOLDCO. Sa liquidation s'explique par une volonté de simplification puisqu'aujourd'hui, POWER@SEA THORNTON n'a plus de raison d'être.

En 2017, il est aussi prévu que SOCOFE rachète une partie des parts de SRIW ENVIRONNEMENT dans C-POWER.

Ces opérations montrent la pertinence des investissements dans l'éolien offshore. SRIW ENVIRONNEMENT en retire partiellement les fruits, tout en restant présente dans cette participation qu'elle souhaite conserver.

STIMULER LES SECTEURS WALLONS EN CROISSANCE

Notre participation dans SRIW ENVIRONNEMENT illustre aussi le potentiel de développement économique que représentent les énergies renouvelables, et en particulier l'éolien.

Pour la Wallonie, le développement d'une filière wallonne, au travers de sociétés comme G-TEC, OPINUM, ou encore du projet WINTELL, présente un intérêt indéniable.

OPINUM : UNE START-UP QUI MONTE

Depuis 2015, SRIW ENVIRONNEMENT soutient le développement d'OPINUM. Cette jeune société wallonne a développé une plateforme permettant de collecter, agréger et analyser des données de compteurs intelligents.

Objectif : améliorer la gestion énergétique des bâtiments grâce à un suivi en temps réel des consommations et de l'empreinte carbone.

Son activité s'inscrit dans une perspective de réduction de l'empreinte carbone. En effet, selon le fondateur de la société, 40% des émissions de CO₂ mondiales émanent des bâtiments.

En 2016, la start-up a signé de beaux contrats avec des entreprises de référence (dont Proximus).

WINTELL : L'INNOVATION DANS L'ÉOLIEN

L'entreprise MAINTENANCE PARTNERS WALLONIE fait partie des nouvelles participations de SRIW ENVIRONNEMENT. Spécialisée dans les machines rotatives, elle a développé une plateforme de monitoring à distance de parcs éoliens : WINTELL.

Cette plateforme est utilisée dans des contrats de maintenance portant sur plus de six types d'éoliennes et 70 MW.

Monitoring, health care, performance care, production forecasts..., ses différentes fonctionnalités visent une gestion intelligente des parcs :

- Réduction des coûts de maintenance grâce à la prédiction des pannes
- Limitation des temps d'arrêt
- Grâce à l'utilisation intégrée d'un software de prévision météo, exécution des réparations quand il n'y a pas de vent...

—

La SRIW prend une part de plus en plus active dans le financement des spin-offs et start-ups d'avenir de la Wallonie.

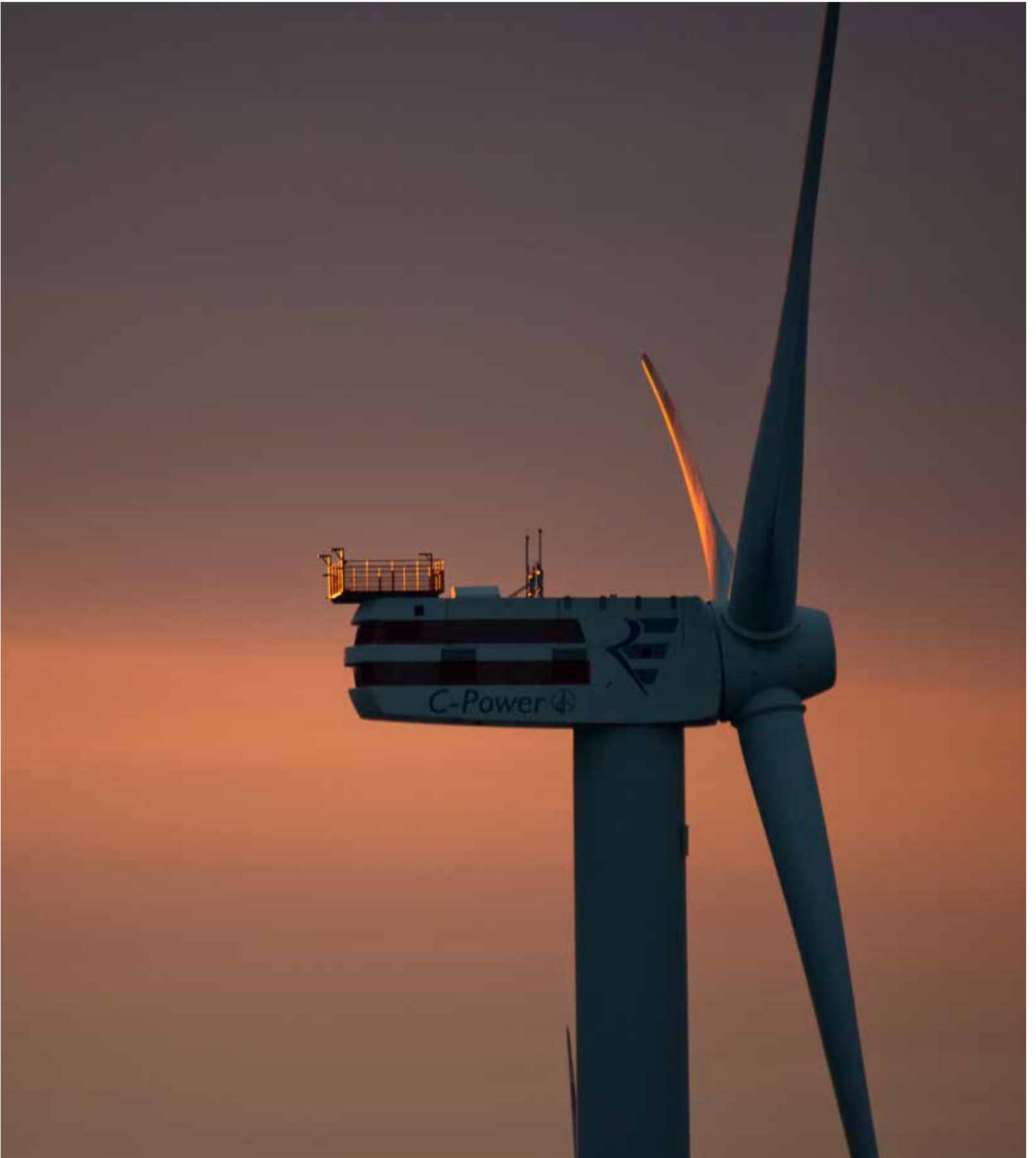
—

G-TEC : SAVOIR-FAIRE WALLON OFFSHORE

SRIW ENVIRONNEMENT est devenue actionnaire de G-TEC en 2014. Cette PME wallonne de pointe est spécialisée dans les services d'engineering géotechniques. Elle a également développé une unité spécialisée dans la conduite d'études géophysiques et environnementales en milieu marin, dont bénéficient particulièrement les projets de parcs éoliens offshore.

En 2015 et 2016, G-TEC est par exemple intervenue dans le projet français de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. G-TEC a mené les études géophysiques et topographiques sur le trajet du câble qui devrait relier le futur parc éolien au continent.





C-POWER C-POWER HOLDCO

UN PARC PIONNIER
UNE PRÉSENCE WALLONNE
EN MER DU NORD



**SOCOFE est depuis longtemps convaincue
de la pertinence d'investir dans les énergies renouvelables,
et plus spécifiquement dans l'éolien.**

C-POWER EN BREF

- 54 éoliennes situées sur le Thorntonbank (à 30 km de la côte belge)
- Le plus grand chantier éolien offshore mené à ce jour en Mer du Nord (investissement de 1,29 milliard d'euros)
- Capacité installée de 325 MW et production annuelle de 1.050 GWh, équivalent à la consommation de 300.000 ménages
- Inauguration en septembre 2013

SIMPLIFICATION POUR UN ENGAGEMENT DURABLE

2016 a connu une réorganisation de la structure de C-POWER HOLDCO et de POWER@SEA THORNTON, avec entre autre la liquidation de cette dernière, qui n'a plus de raison d'être.

Cette opération a permis de dégager une belle plus-value pour ses actionnaires (de l'ordre de 9,5 millions d'euros pour SOCOFE).

Pour SOCOFE, ces mouvements ont été l'occasion de réaffirmer notre volonté de nous impliquer durablement dans ces activités, qui cadrent totalement avec nos valeurs et nos missions.

De plus, l'expérience acquise au travers de C-POWER est source de nouvelles opportunités pour nos sociétés, notamment sur la scène internationale.

Rappelons toutefois l'importance, pour des projets d'une telle envergure, de l'octroi d'un système de subventionnement stable tel que celui des certificats verts fédéraux. Sans lui, de tels projets sont impossibles.

SOCOFE RENFORCÉE EN C-POWER/C-POWER HOLDCO

- **30/11/16** liquidation de POWER@SEA THORNTON
- **30/11/16** rachat par SOCOFE de 95 parts à DEME CONCESSION WIND en C-POWER HOLDCO
- **20/02/17** rachat par SOCOFE de 180 parts de SRIW ENVIRONNEMENT en C-POWER HOLDCO

PROGRÈS TECHNOLOGIQUES

C-POWER a été pionnier en matière de construction de parc éolien offshore. Aujourd'hui, il l'est aussi dans la gestion opérationnelle, la maîtrise des coûts et l'optimisation des rendements électriques.

En 2016, nous pouvons saluer de nets progrès dans la maîtrise de cette technologie. Les problèmes techniques sont moins nombreux, les

machines plus disponibles, ce qui améliore leur efficacité.

Par contre, le vent continue d'être un impondérable et 2016 n'a pas enregistré de performances exceptionnelles en la matière.

C-POWER a néanmoins généré un résultat acceptable en 2016, même s'il reste inférieur aux prévisions initiales.



RÉORGANISATION DE L'ACTIONNARIAT

C-POWER HOLDCO est la holding fédérant la participation majoritaire des actionnaires belges en C-POWER.

En 2016, les conventions liant les actionnaires de C-POWER HOLDCO et de POWER@SEA THORNTON sont arrivées à échéance. Pour rappel, POWER@SEA THORNTON est le fruit de la scission de POWER@SEA en 2013.

Jusqu'en 2016, cette dernière logeait les parts détenues en C-POWER via C-POWER HOLDCO.

Dans ce contexte de révision, POWER@SEA THORNTON a été liquidée car cette société n'avait plus sa raison d'être. Parallèlement, DEME CONCESSION WIND et SRIW ENVIRONNEMENT ont souhaité réduire leur participation au sein de C-POWER HOLDCO.

Quant à SOCOFE, notre objectif était de maintenir la participation globale de la Wallonie au moins au même niveau, ce qui a conduit à la décision de rachat d'une partie des parts détenues par DEME CONCESSION WIND et SRIW ENVIRONNEMENT.

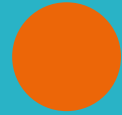
ÉQUILIBRE NORD/SUD

Une des logiques qui a prévalu lors de la réorganisation de l'actionnariat de C-POWER HOLDCO est celle de l'équilibre entre le Nord et le Sud du pays. La nouvelle structure de ce parc éolien offshore fédéral assure un équilibre parfait entre l'actionnariat flamand et l'actionnariat wallon.

En effet, l'actionnariat de C-POWER HOLDCO est désormais composé d'un pôle public flamand (45%), d'un pôle public wallon (45%) et de la société privée DEME CONCESSION WIND (10%).



PÔLE FLAMAND
45%

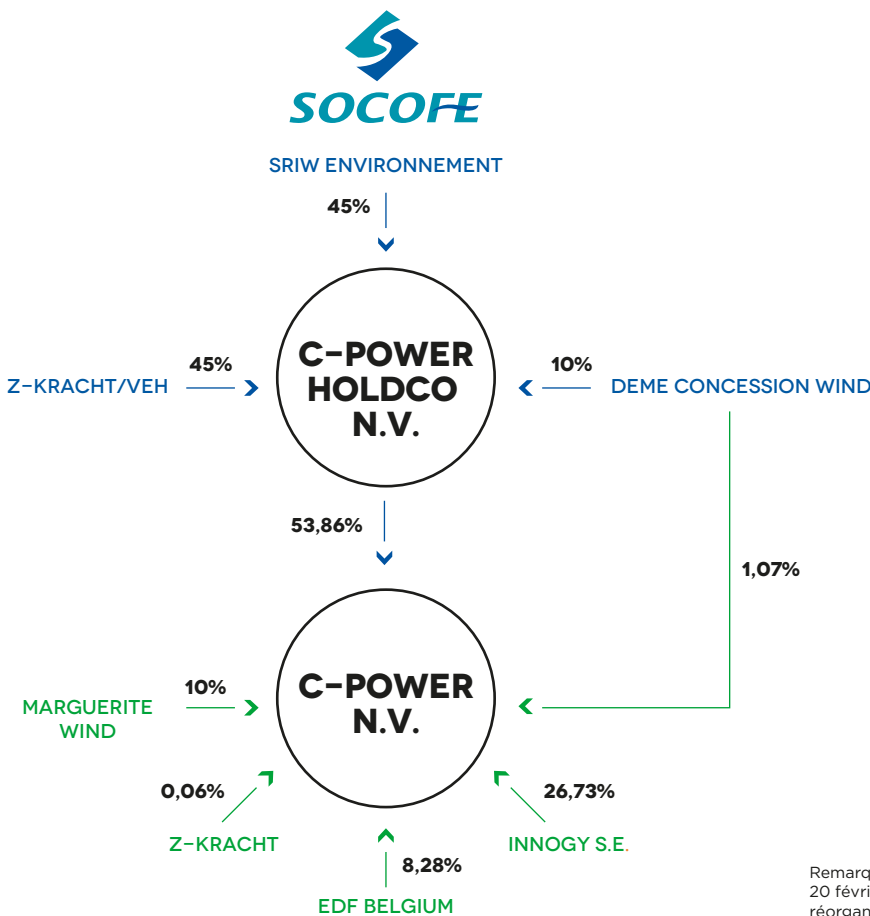


PÔLE WALLON
45%



DEME CONCESSION WIND
10%

PARTICIPATION EN C-POWER HOLDCO



Remarque : ce schéma des participations est arrêté au 20 février 2017 afin de refléter l'ensemble des opérations réorganisant l'actionnariat de C-POWER HOLDCO.

150.000 MW

Le potentiel du vent aux larges des côtes européennes est important. A l'horizon 2030, la capacité d'énergie éolienne offshore totale en Europe est estimée à 150.000 MW.



OTARY RENTEL SEASTAR MERMAID POWER@SEA PLUG AT SEA

LE PREMIER PARC D'OTARY
SORT DE L'EAU



La holding OTARY est active dans la construction et l'exploitation de parcs éoliens offshore en Belgique. Via OTARY et sa participation dans trois des sept parcs prévus au large des côtes belges, SOCOFE confirme sa volonté d'être un acteur reconnu dans l'énergie renouvelable.

En 2016, la concrétisation du parc RENTEL a passé un cap décisif grâce au bouclage du Financial Close.

En Belgique, toutes les concessions pour les parcs offshore sont attribuées et à l'horizon 2020, la puissance de l'éolien offshore belge devrait atteindre 2.200 MW.

SOCOFE est présente dans trois parcs à venir : RENTEL, SEASTAR et MERMAID. Cet engagement, ainsi que notre participation dans OTARY, POWER@SEA et PLUG AT SEA, assoient la présence wallonne dans l'exploitation énergétique de la Mer du Nord.

RENTEL

LA CONSTRUCTION DÉMARRE !

Le 7 décembre 2016, la Commission européenne a validé le soutien tarifaire arrêté par le Gouvernement fédéral permettant de facto le Financial Close du futur parc RENTEL. C'est un cap déterminant pour ce cinquième projet de parc éolien offshore au large des côtes belges.

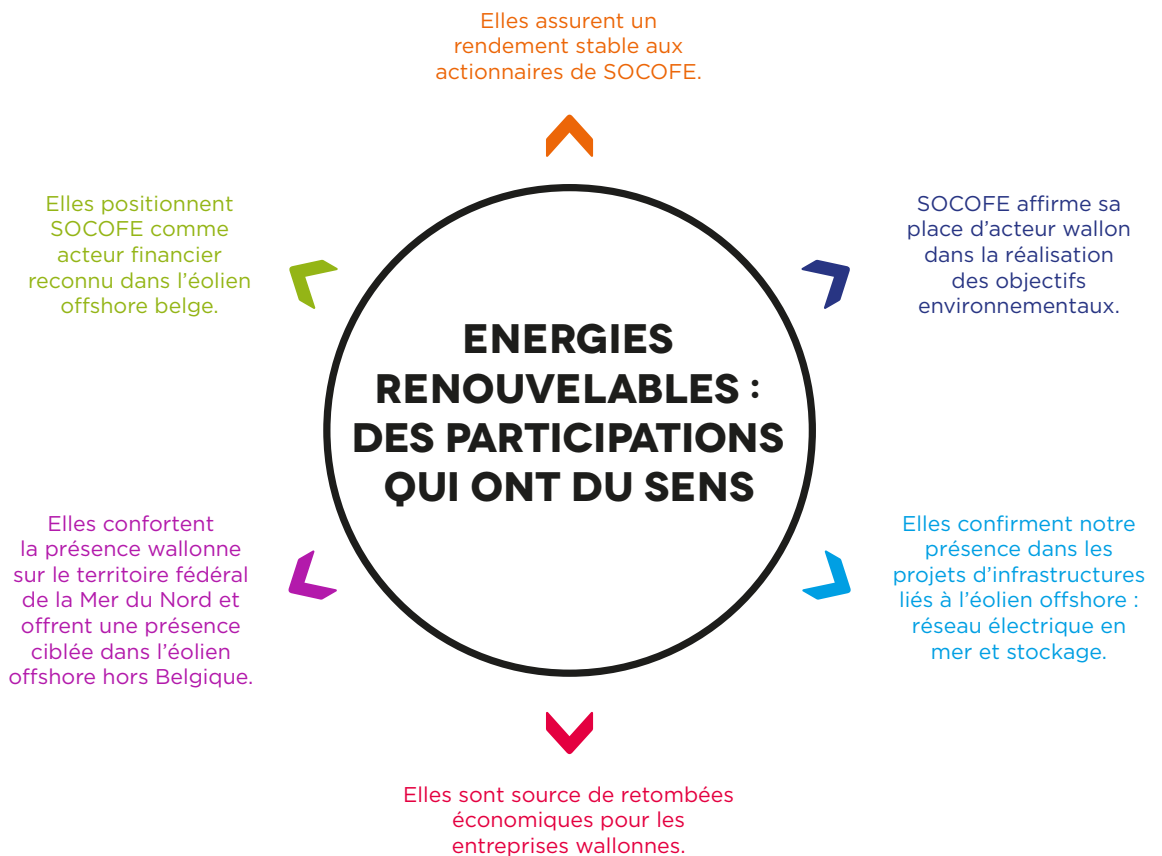
Le projet peut maintenant se concrétiser : la construction démarre en 2017 et la première production électrique devrait être injectée sur le réseau belge à la mi-2018.

Même si la finalisation du dossier a été très complexe, SOCOFE se réjouit de cet aboutissement.

Le projet RENTEL contribuera en effet au rôle de premier plan de la Belgique dans le secteur de l'éolien offshore ainsi qu'à la réalisation des objectifs belges de 2020 (13% d'énergie produite devront être renouvelables et la moitié proviendra des parcs éoliens offshore), et des objectifs climatiques de l'Union européenne. De plus,

la réalisation de ce projet accroîtra l'indépendance énergétique de notre pays.

Les éoliennes du parc RENTEL seront les plus grandes installées jusqu'ici en Mer du Nord belge. Elles fourniront des énergies renouvelables à l'équivalent d'environ 285.000 foyers. La technologie des turbines de 7 MW utilisées est la plus récente à l'heure actuelle.



WINTER PACKAGE, UNE OPPORTUNITÉ DE CROISSANCE

Fin novembre 2016, la Commission européenne a présenté son « Winter Package », une série de mesures destinées à booster la transition énergétique et faire de l'Europe le continent numéro un en matière d'énergies propres.

↳ **Réduction** des émissions de gaz à effet de serre de 40% par rapport aux niveaux de 1990

↗ **Augmentation** de la part des énergies renouvelables jusqu'à 27% de la consommation énergétique européenne

↗ **Amélioration de** l'efficacité énergétique avec un objectif de 30% en 2030

Ces engagements européens renforcent la conviction des actionnaires de SOCOFE de l'intérêt d'investir dans les énergies renouvelables.

Tout comme SOCOFE le present depuis longtemps, l'Union européenne souligne l'opportunité que représentent la transition énergétique et le secteur des énergies renouvelables pour notre économie.

RENTEL EN CHIFFRES

- Investissement total : 1,1 milliard d'euros
- Capacité totale : 309 MW
- Situation à 34 km du port de Zeebrugge et 40 km du port d'Ostende
- 42 éoliennes offshore Siemens D7-type
- Hauteur de l'éolienne au moyeu : 106 m
- Diamètre du rotor : 154 m
- 1 sous-station offshore
- Consommation annuelle de 285.000 ménages
- Création de 1.400 emplois directs et 1.400 emplois indirects pendant les phases de développement et de construction
- Création à long terme de 100 emplois quand le parc sera opérationnel

OTARY : TROIS DES SEPT PARCS PRÉVUS EN MER DU NORD

Créée en 2011, OTARY se positionne comme un véritable centre de connaissance pour l'énergie et développe trois projets : RENTEL, SEASTAR et MERMAID. Il s'agit de trois des sept parcs éoliens prévus au large des côtes belges par le Gouvernement fédéral. SOCOFE accompagne cette société depuis sa constitution.

Huit actionnaires détiennent chacun 12,5% d'OTARY : ASPIRAVI, ELICIO, DEME, RENT-A-PORT ENERGY, POWER@SEA, SRIW ENVIRONNEMENT, SOCOFE et Z-KRACHT.

Les sociétés RENTEL (création en 2011) et SEASTAR (2013) ont été constituées sur le même modèle : OTARY détient une

majorité des parts en direct (52% dans RENTEL et 51% dans SEASTAR) et le solde se partage à parts égales entre les huit actionnaires d'OTARY.

Quant à la concession du futur parc MERMAID, elle a été attribuée à OTARY et ELECTRABEL dans la proportion 65%-35%.

Ce parc produira entre 224 et 264 MW. Il s'agit sans doute du projet de construction le plus complexe, notamment en raison de sa localisation loin des côtes.



STEVIN ET MOG : RACCORDEMENTS INDISPENSABLES

Pour que les énergies renouvelables puissent être intégrées au réseau électrique belge, les parcs éoliens offshore doivent absolument disposer d'une connexion avec le réseau électrique terrestre d'ELIA, et ce dans les délais compatibles avec leur réalisation et idéalement aux meilleurs coûts.

Deux projets vont permettre ce raccordement : STEVIN et le Modular Offshore Grid (MOG)

- **STEVIN** : grâce au renforcement du réseau électrique d'ELIA entre Zomergem et Zeebrugge, le raccordement des parcs éoliens offshore belges est désormais possible. La mise en service du poste STEVIN est attendue pour 2018.
- **MOG** : l'idée du MOG, toujours à l'étude par les différentes parties prenantes, est de raccorder chaque parc éolien à une plateforme à haute-tension en mer, et à son tour raccordée au réseau terrestre. A condition d'être mis en œuvre sans tarder, ce projet constituerait une opportunité pour ELIA et pour les acteurs de l'éolien offshore (lire aussi pages 32 et 33). A plus long terme, le MOG jette les bases d'un réseau offshore en courant continu autour de l'Europe et constitue la porte d'accès belge à celui-ci.

MÉCANISMES DE SOUTIEN : ÉQUILIBRE À TROUVER

Afin de pouvoir négocier les financements bancaires nécessaires à la réalisation de ses parcs, OTARY a besoin d'un cadre réglementaire stable et prédictible.

En 2015, à l'initiative du Gouvernement belge, ce mécanisme de soutien a été revu pour les parcs qui atteindraient un Financial Close avant le 1^{er} janvier 2017, ce qui est désormais le cas de RENTEL, un des trois parcs d'OTARY. En revanche, en ce qui concerne MERMAID et SEASTAR, l'incertitude persiste.

Le futur cadre devra tenir compte, de manière équilibrée, d'un contexte qui change.

LA TECHNOLOGIE ENTRE EN PHASE DE MATURITÉ.

L'éolien offshore est entré dans une ère totalement disruptive, avec une réduction significative des coûts de construction. Les acteurs belges de l'éolien sont parfaitement conscients de cette évolution structurelle et de la nécessité de l'intégrer dans le développement et la construction des prochains parcs.

Pourquoi une telle diminution des coûts ?

- Les technologies arrivent à maturité.
- Les éoliennes sont plus puissantes.
- Les parcs sont plus importants, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle.
- Certains développeurs bénéficient d'un avantage lié à leur taille...

LE BENCHMARK ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS EST À NUANCER CAR UN CERTAIN NOMBRE DE FACTEURS OBJECTIFS EXPLIQUENT LES DIFFÉRENCES DE PRIX.

Les parcs éoliens au large des côtes hollandaises Borssele 1, 2, 3 et 4 vont être subsidiés à des prix historiquement bas. 72,7€/MWh pour Borssele 1 et 2, et 54,5€/MWh pour Borssele 3 et 4. Contre 129,8€/MWh pour RENTEL (hors connexion au réseau ELIA). Si cette différence a suscité de nombreux commentaires de la part des médias et des politiques belges, il faut savoir qu'une série d'éléments objectifs expliquent celle-ci.

Pourquoi une telle différence entre la Belgique et les Pays-Bas ?

- Les autorités néerlandaises ont pris en charge une partie des investissements, plus particulièrement une grande partie du risque de développement.
- La densité des éoliennes est plus forte en Belgique. Cette situation, exigée par le Gouvernement belge, va entraîner une augmentation des effets de sillage, et donc une perte de performance.
- La localisation des parcs Borssele est meilleure : une profondeur moins importante, des fonds marins plus appropriés...
- La taille des parcs à Borssele est plus grande. Il en résulte des économies d'échelle.

- Le développement d'un projet comme RENTEL a démarré depuis longtemps, sur l'ancien modèle de parcs, et a été freiné entre autre par le retard pris dans le projet STEVIN.
- L'horizon temporel de la construction des parcs hollandais est plus lointain que celui de RENTEL et NORTHER, prévu en 2018.

LES CONSTRUCTEURS ONT BESOIN D'UNE STABILITÉ RÉGULATOIRE POUR POUVOIR RÉALISER DES INVESTISSEMENTS AUSSI IMPORTANTS.

L'insécurité juridique et réglementaire rend les investissements de plus en plus difficiles. Pour investir, les acteurs de l'éolien offshore ont besoin d'un cadre clair et stable.

POWER@SEA : VALORISER L'EXPERTISE BELGE

Jusqu'en 2013, POWER@SEA était impliquée dans le projet de construction du parc C-POWER. Après sa scission en deux sociétés, en 2013, POWER@SEA a conservé les participations en OTARY et des activités à l'international, où elle a une expertise à faire valoir.

Par le biais de POWER@SEA, par exemple, les partenaires wallons étudient depuis plusieurs années des sites de concessions à l'étranger, particulièrement le long des côtes de la Mer du Nord et de la Mer Baltique.

Pour l'ensemble des projets à l'étranger, SOCOFE et la SRIW ENVIRONNEMENT, partenaires de la première heure de POWER@SEA, conçoivent toujours la mission de celle-ci comme celle de développeur éolien offshore, différente de celle de constructeur et d'exploitant.



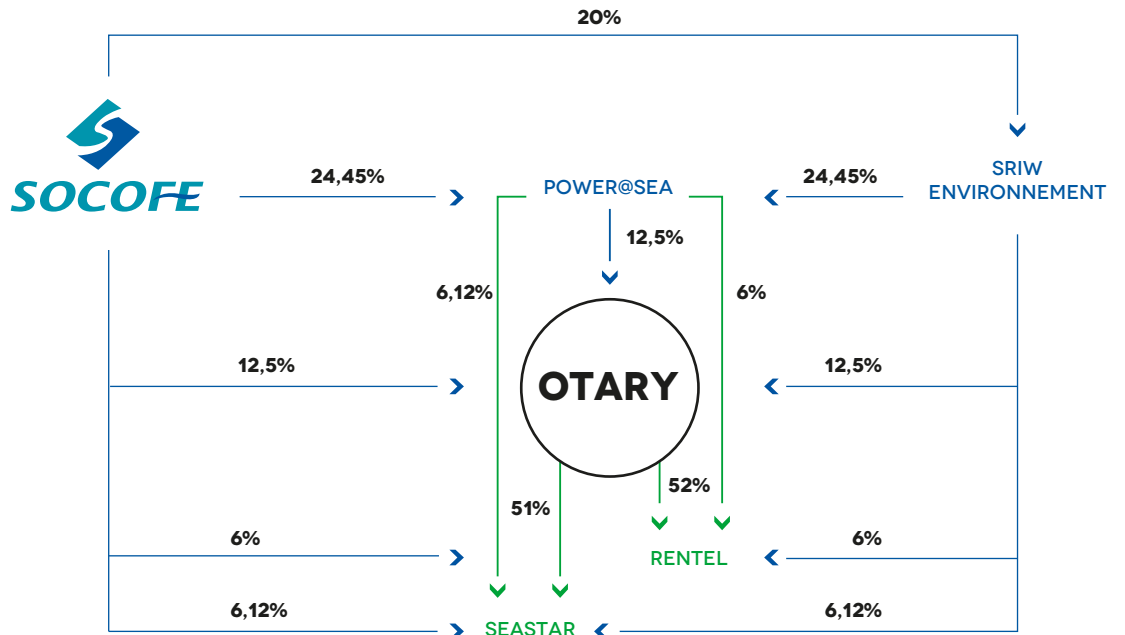
PLUG AT SEA : RÔLE EN STAND-BY

Fondée en 2012 à la demande d'ELIA, PLUG AT SEA peut permettre d'avancer de façon efficace et coordonnée sur le projet de réseau en mer. En effet, elle rassemble, en une structure claire et un interlocuteur unique, onze acteurs complémentaires de l'éolien offshore belge : Z-KRACHT, ASPIRAVI, PARKWIND, DHAM, SOCOFE, SRIW ENVIRONNEMENT, PMV, ELECTRAWINDS (devenu aujourd'hui ELICIO), B.E.FIN, ainsi que RENT-A-PORT et RENT-A-PORT ENERGY. Tous sont actionnaires de PLUG AT SEA à concurrence de 9,09%. Les nouvelles orientations du projet MOG ont cependant entraîné la mise en stand-by de PLUG AT SEA.



© C-POWER

PARTICIPATION EN OTARY



750 MW

Fin 2016, la Wallonie comptait 330 éoliennes, soit une puissance installée de 750 MW. Celles-ci permettent de produire plus de 1.543 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de plus de 440.000 ménages.

Source : APERe asbl Association pour la Promotion des Energies Renouvelables.



VENTIS

EOLIEN ONSHORE EN CROISSANCE



**VENTIS a développé une expertise reconnue
dans la construction et la gestion de parcs éoliens
onshore, en Belgique et en France.**

La présence de SOCOFE dans cette PME wallonne remonte à 2012
et permet de renforcer notre présence dans les champs éoliens
onshore.

EXPERTISE DANS LA **PARTICIPATION** CITOYENNE ET COMMUNALE

Créé en 2002, VENTIS est un groupe dynamique au potentiel de développement important. Depuis quelques années, ce développeur privé et entièrement wallon s'inscrit dans une structuration positive de ses activités.

VENTIS réussit le pari d'une forte croissance en restant attentif à toute opportunité de développement de parc

éolien onshore en Belgique et en France, où les perspectives pour le renouvelable sont attrayantes.

La concrétisation des multiples projets portés par la PME est d'autant plus à souligner que le chemin pour l'obtention des permis est de plus en plus difficile et le nombre d'acteurs à convaincre est conséquent. Mais VENTIS a démontré

sa capacité à dégager des consensus et modus operandi constructifs, notamment avec les coopératives citoyennes ou les communes copropriétaires de certaines éoliennes du parc VENTIS. Cela lui confère une expertise intéressante dans les processus de participation citoyenne et communale souhaités par le Gouvernement wallon.

CADRE STABLE NÉCESSAIRE

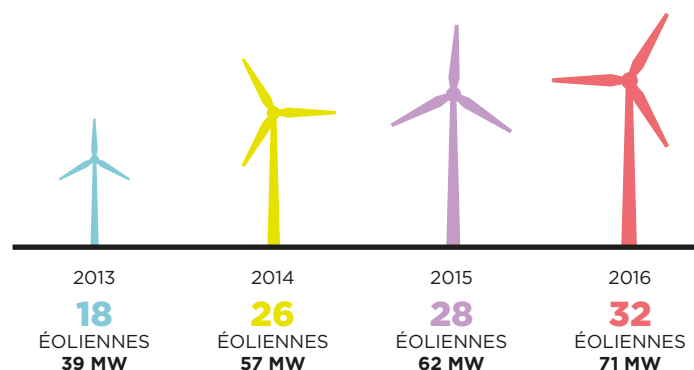
Le développement de cette société reste néanmoins conditionné à la stabilité du cadre de soutien, d'autant plus nécessaire que les prix de l'énergie sont aujourd'hui très bas.



2016, DE BEAUX PROJETS EN PERSPECTIVE

En trois ans, VENTIS a considérablement augmenté son parc d'éoliennes en propriété : de 18 éoliennes en service (puissance installée de 39 MW), la PME est passée à 32 éoliennes (puissance installée totale de 71 MW) au terme de 2016. Fin décembre 2016, son portefeuille se composait également d'une soixantaine d'éoliennes supplémentaires, seule ou en codéveloppement, à différents stades (en voie de construction, en projet ou avant-projet), en Belgique et en France.

PUISSANCE INSTALLÉE VENTIS



INAUGURATION GAROCENTRE

En février 2016, VENTIS a inauguré quatre éoliennes sur le site de Garocentre à La Louvière. Ces éoliennes mises en service quelque temps auparavant ont chacune une puissance de 2,35 MW.

INAUGURATION PARC DE DOUR

En juin 2016, VENTIS a inauguré le plus grand parc éolien onshore de Belgique, à Dour. Avec 18 éoliennes, ce parc produira 90 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 26.000 ménages.

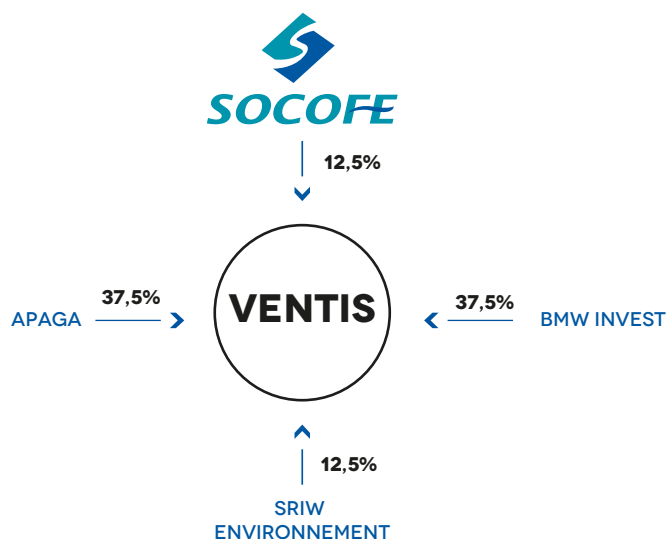
EN CONSTRUCTION À NIVELLES

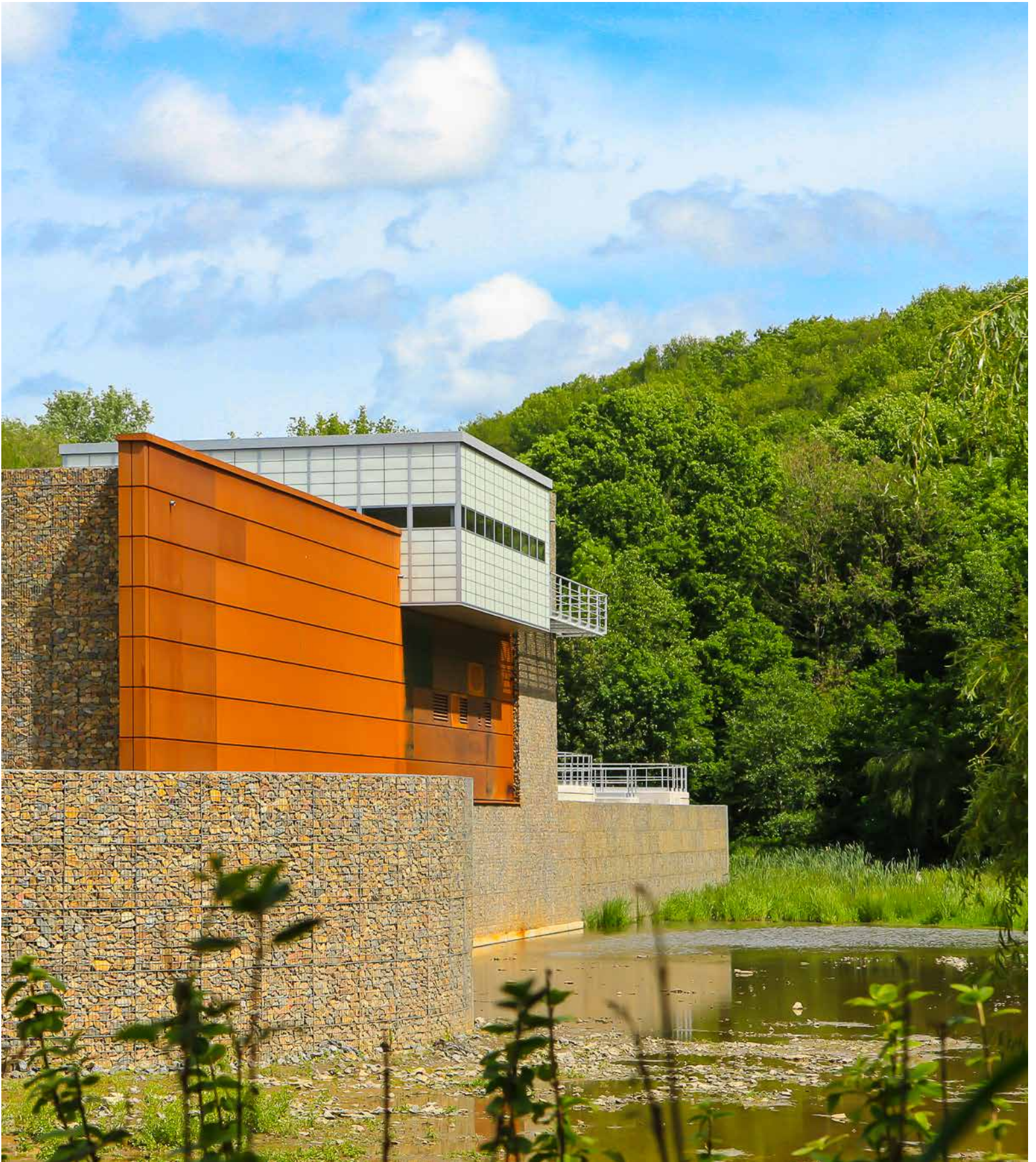
Nous nous réjouissons du fait que VENTIS a obtenu tous les permis pour la construction d'un parc de 4 éoliennes sur la commune de Nivelles. Les travaux devraient démarrer en avril 2017.

PROJET SUR LES AUTOROUTES WALLONNES

En 2016, VENTIS a répondu à un appel à projets lancé en juillet 2016 par la SOFICO (Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures). Il concerne l'implantation d'éoliennes de grande puissance sur les aires d'autoroutes wallonnes. Cela représente un potentiel de 65 nouvelles éoliennes d'ici 2020.

PARTICIPATION EN VENTIS





SPGE

PARTICIPATION STRATÉGIQUE ET DURABLE



**La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
assure la coordination et le financement du secteur
de l'Eau en Wallonie.**

SOCOFE assure pleinement son rôle de partenaire financier
dans ce secteur stratégique pour nos populations.

SPGE EN BREF

- Société anonyme de droit public
- Mise en place en 1999 par la Région wallonne
- Entre 2000 et le 31 décembre 2016, la SPGE a investi près de 3,4 milliards d'euros
- 450 prises d'eau bénéficiant d'une zone de protection délimitée
- Protection accrue pour plus de 130 millions de m³ d'eau potabilisable
- Capacité administrative des stations existantes de l'ordre de 4.048.155 équivalents-habitants tout début 2017

Depuis sa mise en place, la SPGE s'occupe en priorité de l'assainissement collectif des eaux usées (de l'égout à la station d'épuration).

La SPGE s'est vu aussi confier d'autres missions, notamment sur le plan de l'optimisation du fonctionnement des ouvrages d'assainissement, de l'assainissement autonome et de la gestion des eaux usées industrielles.

Depuis sa création, d'importants moyens techniques et financiers ont été déployés par la SPGE, en concertation avec les organismes d'assainissement agréés (OAA), pour accélérer le rythme des investissements en matière d'assainissement, et permettre ainsi à la Wallonie de rejoindre les standards européens.

En tant que société en charge de la protection d'une ressource majeure de notre planète, la SPGE trouve pleinement sa place dans le portefeuille de SOCOFE depuis sa création.

QUELQUES FAITS MARQUANTS EN 2016

Eaux usées industrielles

La SPGE est chargée de mettre en place des contrats de service avec les industriels. L'intégration de cette mission a été poursuivie durant l'année 2016 tandis qu'un texte réglementaire interviendra prochainement.

Assainissement autonome

2016 a aussi été marquée par la mise en œuvre d'une GPAA d'envergure (gestion publique de l'assainissement autonome), avec par exemple l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 confiant d'importantes missions à la SPGE en la matière.

Protection de l'eau

Le 15 décembre 2016 a été donné le feu vert pour la création de la structure Protect'eau, dont la SPGE assurera une partie du financement. L'objectif de Protect'eau est de mutualiser les ressources existantes pour renforcer la protection de l'eau dans notre région, et en particulier vis-à-vis des pollutions diffuses.

Renouvellement des instances

Dans le contexte de la signature du nouveau contrat de gestion en 2017, la SPGE a connu, fin 2016, une modification partielle de ses statuts ainsi qu'un renouvellement de ses instances.

Service d'intérêt économique général

Notons aussi que le secteur de l'Eau a été déclaré Service d'intérêt économique général par décret wallon du 11 mars 2016 modifiant l'article 1^{er} du Code de l'Eau.

CAP VERS UN NOUVEAU CONTRAT DE GESTION 2017-2022

2017 sera l'année du nouveau contrat de gestion de la SPGE. Il va être question d'étendre les missions de l'entreprise dans les années à venir.

Un des défis les plus importants sera certainement la problématique de la collecte des eaux usées, et en particulier celle des égouts. A l'heure actuelle, toutes les communes ne les entretiennent pas, si bien que la mission de réhabilitation et de reconstruction des égouts est à l'ordre du jour du prochain contrat de gestion de la SPGE.

QUATRE MISSIONS DU FUTUR CONTRAT DE GESTION

1 Financement

2 Coordination générale, mission de planification et d'information

3 Assainissement des eaux usées : poursuite des investissements en matière d'épuration publique, exploitation des ouvrages d'épuration publique, collecte des eaux usées (priorité à la réhabilitation et à la reconstruction des égouts), gestion intégrée des réseaux (avec

notamment la réalisation d'un cadastre des réseaux), gestion publique de l'assainissement autonome, gestion des eaux industrielles

4 Protection de la ressource : notamment poursuite de la protection des captages

IMPÉRATIFS EUROPÉENS : PRÈS DE **91% DES AGGLOMÉRATIONS** EN ORDRE

Le taux d'équipement en stations d'épuration dans les agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitants (EH) en Wallonie est passé de moins de 40% en 2000 à près de 98,4% en 2016 (près de 90,7%, toutes agglomérations confondues, soit en ce compris celles de moins de 2.000 EH).

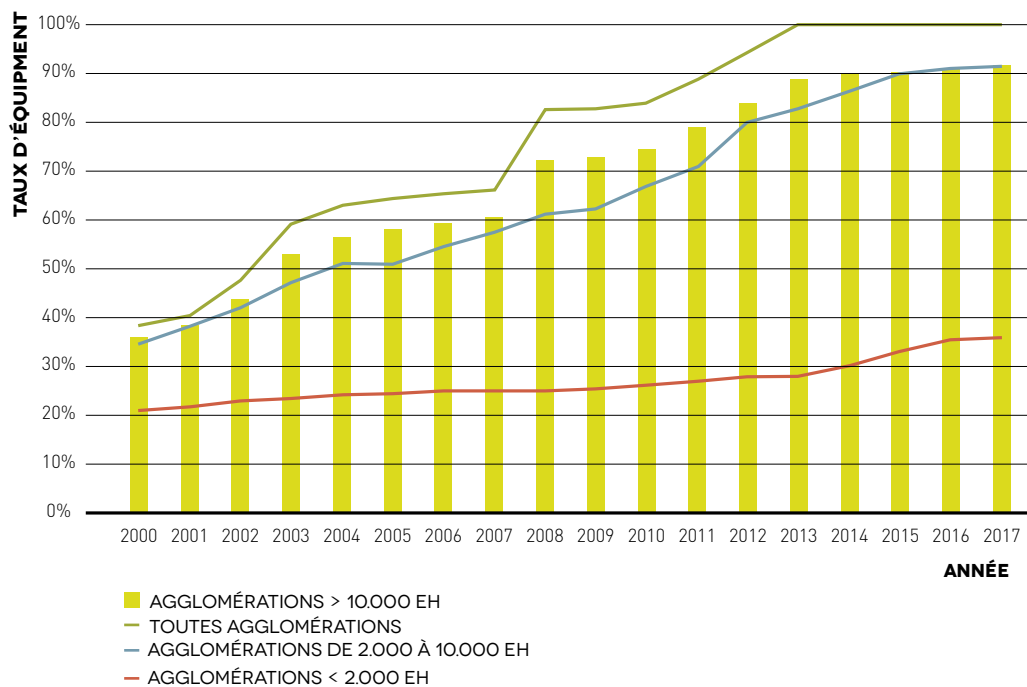
Pour arriver à ce résultat, la SPGE a poursuivi, en 2016, ses programmes d'investissements en concentrant plus particulièrement ses efforts sur la finalisation de l'assainissement des agglomérations de 2.000 à 10.000 EH. Rappelons que la directive européenne 91/271/CEE du 21 mai 1991 imposait à tous les Etats membres d'équiper les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH en infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées pour le 31 décembre 2005.

Malgré le fait que des efforts gigantesques avaient été consentis dès la création de la SPGE pour équiper toutes les agglomérations concernées, il était impossible de réaliser tous les investissements nécessaires dans les délais impartis. Un phasage était inéluctable.

Dans un tel contexte, concernant les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH, une condamnation de principe de la Wallonie, sans sanction financière, est intervenue en 2014. La Wallonie n'était pas la seule dans ce cas en Europe.

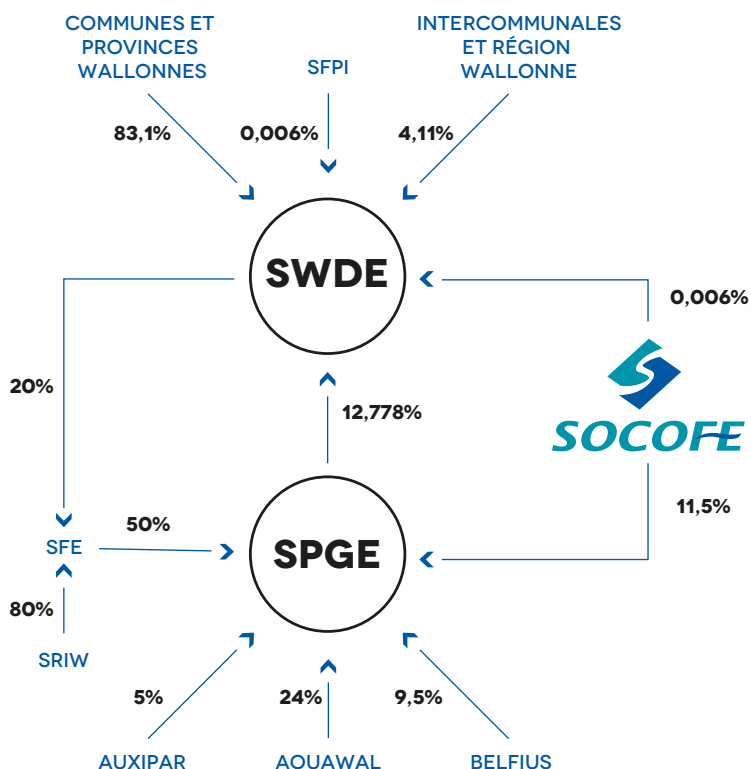
La SPGE a tout mis en œuvre pour éviter la phase contentieuse ultérieure. Cependant, malgré les efforts mis en œuvre, en date du 17 novembre 2016, la Commission européenne a transmis à la Région wallonne une lettre de mise en demeure relative au non-respect de certains articles de la directive eaux résiduaires urbaines dans plusieurs agglomérations wallonnes de 2.000 à 10.000 EH.

Fin 2016, la SPGE espérait toujours éviter une autre condamnation à cet égard et avait la ferme intention de réaliser l'ensemble des investissements requis par les impératifs européens d'ici la fin 2017.



Source : SPGE

PARTICIPATION EN SPGE ET SWDE



PRIX DE L'EAU : VERS UN SYSTÈME RÉGULATOIRE PLURIANNUEL

En 2014, une réflexion quant à la fixation du prix de l'eau avait été menée à l'initiative de SOCOFE, qui a joué le rôle de fédérateur. L'objectif était d'analyser l'état de la régulation du secteur de l'eau en Wallonie. D'autre part, forts de notre expérience dans la régulation des réseaux et dans le secteur de l'énergie, nous avons accompagné la réflexion autour de possibles évolutions sur des expériences et pratiques internationales. Cette étude visait à objectiver l'éventuel débat sur le processus de fixation du prix de l'eau en Wallonie.

Vers quoi évolue ce processus aujourd'hui ?

Suite au transfert de la compétence du prix de l'eau dans le cadre de la sixième Réforme de l'Etat, le Gouvernement wallon a approuvé une note d'orientation visant à initier une évolution progressive du système de régulation du prix de l'eau. Celle-ci est basée sur un cadre régulateur pluriannuel. L'objectif de cette évolution est double : d'une part offrir une visibilité à moyen terme aux opérateurs pour financer leurs activités et leurs investissements, d'autre part permettre une maîtrise de l'évolution du prix aux consommateurs en incitant les opérateurs à améliorer progressivement leurs performances.





260 MILLIONS D'EUROS

Le budget des investissements
liés à la réalisation du Schéma
Directeur de Production est évalué
à 260 millions d'euros.



SWDE

UN SCHÉMA DIRECTEUR STRATÉGIQUE POUR NOTRE RÉGION



La participation de SOCOFE dans la SWDE cadre parfaitement avec notre politique et nos missions. Il s'agit d'un secteur stratégique, tant pour les citoyens que pour les entreprises.

SWDE EN BREF

- Missions : production d'eau et distribution par canalisations, protection des ressources aquifères, réalisation de toute opération relative au cycle de l'eau.
- La SWDE est au service de 208 communes wallonnes.
- Elle dessert environ 2.500.000 clients, soit plus de 70% des habitants de Wallonie.
- Son réseau comprend près de 36.000 km de conduites et canalisations enfouies dans le sol wallon, soit l'équivalent de la circonférence de la terre.
- Quatre centres de production en Wallonie : barrages de la Vesdre, de la Gileppe, de Nisramont et du Ry de Rome.

La mission de la Société wallonne des Eaux (SWDE) consiste à assurer, sur l'ensemble du territoire wallon, un accès à une eau de qualité à un prix raisonnable. Celle-ci figure dans son contrat de gestion signé avec la Région wallonne.

SOCOFE y a pris une participation en 2012. Notre volonté était de soutenir la réalisation du Schéma Directeur de Production, qui vise à assurer une plus grande sécurité d'approvisionnement en eau sur le territoire wallon, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

UN ENJEU RÉGIONAL

Pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau sur le territoire wallon, la SWDE a arrêté dix projets d'investissements. Ils concernent 78 communes dans toutes les provinces de Wallonie.

Les pénuries enregistrées en 2016 dans certaines communes, principalement en Province de Luxembourg, renforcent la pertinence de la mise en place de solutions pérennes telles que visées dans le Schéma Directeur.

En se basant sur les chiffres de croissance de la population et de l'activité économique, la SWDE estime qu'il faudra augmenter de 15% les volumes d'eau captés et distribués en Wallonie dans les trente prochaines années.

Or, les réserves d'eau potentielles pour garantir la sécurisation des réseaux de distribution ne sont pas réparties sur l'ensemble du territoire. La disponibilité des ressources aquifères pour l'ensemble de la région

implique dès lors une concertation entre opérateurs, voire entre Régions. L'enjeu dépasse ainsi les frontières strictement locales et nécessitera le développement d'interconnexions entre réseaux.

30%

En 2017, la SWDE aura atteint l'objectif du contrat de gestion de sécuriser l'approvisionnement en eau de 30% de la population sur le territoire de la Région wallonne.



UN PLAN STRATÉGIQUE EN VITESSE DE CROISIÈRE

RÉSULTATS MAINTENUS

Sur le plan financier, l'exercice 2016 de la SWDE s'aligne sur les résultats des années précédentes. Il confirme la capacité de la SWDE de maîtriser la facture d'eau pour le consommateur dans le cadre de son plan stratégique 20'22.

Pour rappel, à l'horizon 2022, l'objectif de la SWDE est de réduire ses coûts d'exploitation de 15%. Cela représente un effort annuel de 29 millions d'euros. Les efforts accomplis depuis deux ans étaient évalués, en automne 2016, à 7,8 millions d'euros, alors que d'importants projets de réorganisation entraient seulement en phase d'implémentation.

MAINTIEN D'UN PRIX CONSTANT JUSQUE FIN 2017

La SWDE a annoncé en 2016 que le prix du Coût-Vérité à la Distribution (CVD) restera inchangé à 2,62€/m³ au moins jusque fin 2017. Pour rappel, le CVD couvre les coûts engendrés par les activités de production et de distribution d'eau. Eux seuls sont de la responsabilité de la SWDE. La facture payée par le consommateur se compose également d'une intervention dans le Fonds social de l'Eau, de la TVA et du CVA (Coûts Vérité à l'Assainissement) qui finance les investissements et l'exploitation des infrastructures de traitement des eaux usées.

LA BEI A RENOUVELÉ SA CONFIANCE À LA SWDE

Pour financer ses projets, la SWDE pourra compter sur une nouvelle ligne de crédit ouverte par la Banque Européenne d'Investissement. En effet, une enveloppe de 200 millions d'euros lui a été attribuée à l'issue d'une mission d'instruction. Durant celle-ci, la BEI a passé en revue les réalisations financées par les emprunts précédents, soulignant la modernisation de la SWDE, la qualité de ses investissements et son expertise au service de la maîtrise du Coût-Vérité de l'eau.

REPRISE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE FAUVILLERS

Le 1^{er} septembre 2016, les 57 km de canalisations de la commune de Fauvillers ont rejoint le réseau de la SWDE. La régie communale devait faire face à d'importants investissements pour rénover ses infrastructures. La commune aurait eu des difficultés à assumer seules ces dépenses. Le Collège a dès lors décidé de s'appuyer sur la SWDE pour éviter aux habitants une augmentation substantielle de la facture d'eau. Cette opération rappelle que la SWDE œuvre aussi à une solidarité entre tous les consommateurs d'eau. En effet, les coûts et les rendements, plus ou moins importants selon les zones de distribution, sont mutualisés et tous les utilisateurs paient un prix identique.

DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉGESTION

La SWDE a finalisé en 2016 la conception d'une unité standard de télégestion. Cet équipement sera déployé sur 1.000 ouvrages de captage, là où auparavant cohabitaient des technologies diverses, accumulées au cours du temps, peu compatibles entre elles, voire obsolètes. Cet investissement représente un montant global de 20 millions d'euros. Il permettra une surveillance permanente et un contrôle à distance de ces ouvrages à partir d'un dispatching central à Verviers. Il contribuera à la performance de l'entreprise en simplifiant les activités de maintenance et en permettant une veille de nuit sur les consommations, facilitant le travail de recherche de fuites.

ORGANISATION PUBLIQUE DE L'ANNÉE 2016 - CATÉGORIE RÉGION

La SWDE a été désignée Organisation publique de l'année dans la catégorie Région. Elle a été évaluée par le jury sur des critères tels que la vision stratégique, la performance, l'agilité, la durabilité, le service au client, ainsi que sur sa capacité à mesurer l'accomplissement de ses objectifs et, enfin, sur ses résultats.

50%

Comme prévu dans le contrat de gestion de la SWDE, pour déterminer le prix de l'eau, la facture d'eau annuelle ne doit pas dépasser 0,50% des dépenses annuelles moyennes des ménages wallons.



PUBLISOLAR

SORTIE PRÉVUE



PUBLISOLAR a offert aux communes des services de tiers-investisseur visant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

CONTEXTE DÉFAVORABLE

L'activité de PUBLISOLAR rejoignait parfaitement une des missions de SOCOFE, actionnaire depuis 2007 : servir l'intérêt des collectivités locales.

L'intérêt était d'offrir une solution complète en matière d'installation et de financement des panneaux photovoltaïques.

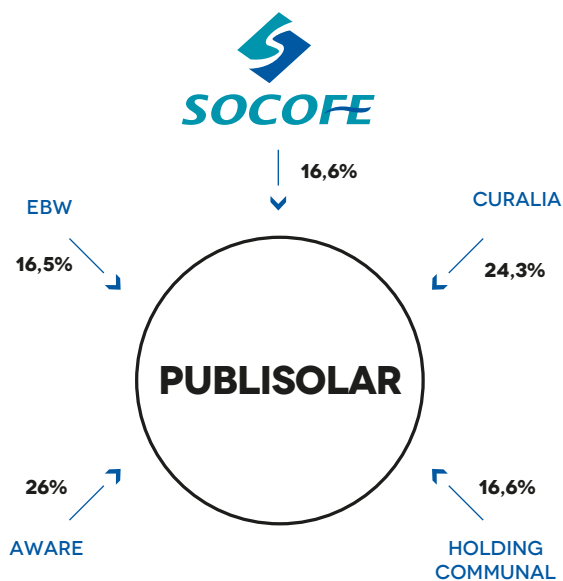
Mais les révisions successives du mécanisme de soutien au photovoltaïque en Wallonie, ainsi que les contraintes légales en matière de tiers-investisseur, ont remis en cause les perspectives de croissance de cette société wallonne. Si bien qu'aujourd'hui, la priorité du management est d'assurer le suivi optimal des installations existantes.

SORTIE EN COURS

Les prêts d'actionnaires venant à échéance au 31 décembre 2015, SOCOFE, à l'instar des liquidateurs du HOLDING COMMUNAL, a entamé les négociations pour sortir de PUBLISOLAR.

Notre volonté est cependant de veiller à ce que les actionnaires restant dans le capital (EBW et CURALIA) assurent la pérennité du service vis-à-vis des communes.

PARTICIPATION EN PUBLISOLAR



BETV

MISSION ACCOMPLIE

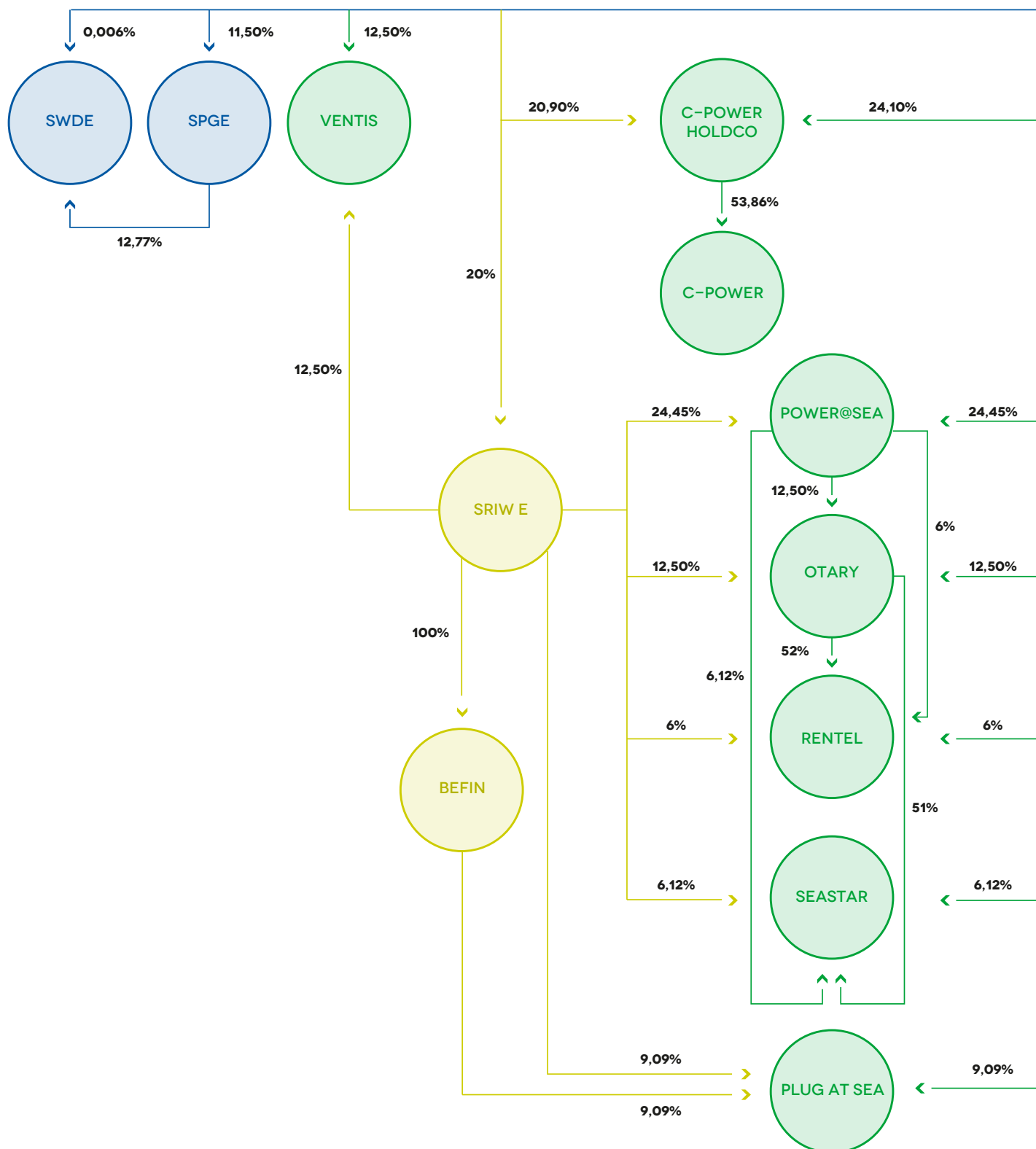


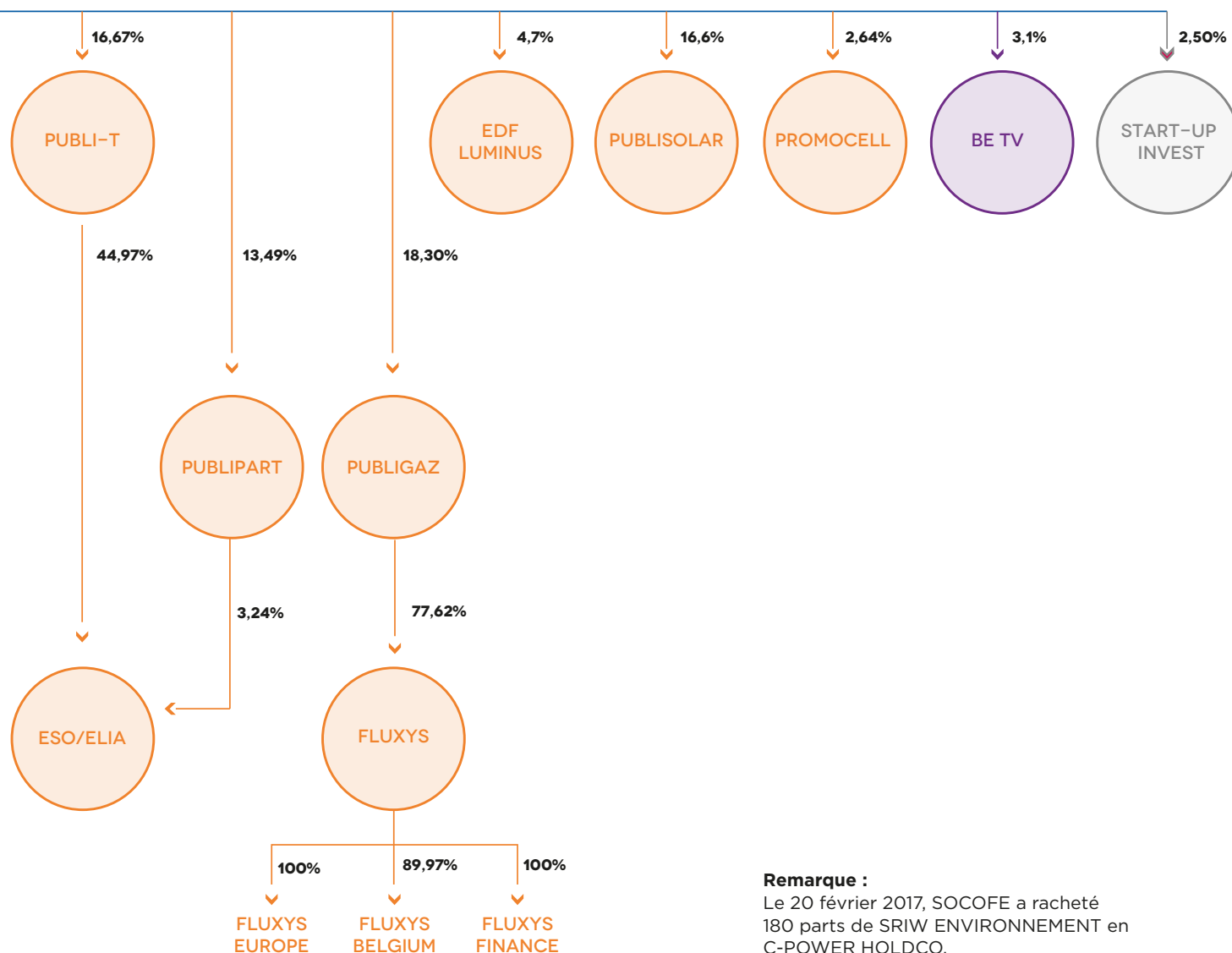
En février 2009, TECTEO (aujourd'hui NETHYS) a racheté la majeure partie du capital de BeTV et ACM (holding intermédiaire), dont celles de SOCOFE.

TECTEO/NETHYS a ainsi obtenu une position de contrôle largement majoritaire (96,9%) de BeTV. Elle en exploite le know-how en matière de télévision numérique et de commercialisation de bouquets de programmes de télévision.

SOCOFE, qui conserve toujours une participation historique résiduelle de 3,1% en BeTV, a ainsi mené à terme une collaboration de cinq années à ce dossier très important pour ses partenaires communaux wallons.

TABLEAU GÉNÉRAL DES PARTICIPATIONS DE SOCOFE AU 31/12/16





Remarque :

Le 20 février 2017, SOCOFE a racheté 180 parts de SRIW ENVIRONNEMENT en C-POWER HOLDCO.

Au terme de cette opération, les participations en C-POWER HOLDCO s'élèvent à 30,1% pour SOCOFE et 14,9% pour SRIW ENVIRONNEMENT.

LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'ENVIRONNEMENT ET LES DÉCHETS

L'ÉNERGIE

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



NOTRE HISTOIRE NOS PARTICIPATIONS



Depuis sa création, SOCOFE poursuit l'objectif de constituer un portefeuille de participations cohérent avec ses valeurs et ses missions.

Investir dans des secteurs stratégiques et d'intérêt collectif.

Privilégier les activités de réseau et les énergies renouvelables.

ÉLECTRICITÉ MARCHÉ CONCURRENTIEL

La création de l'intercommunale SOCOFE en 1990 avait pour premier objectif de participer à la mobilisation des fonds nécessaires pour la montée en puissance du secteur public dans la production d'électricité. A cette époque, suite à l'adoption d'un plan d'équipement, la Société coopérative de Production d'Électricité (SPE) avait l'opportunité d'augmenter la capacité installée du producteur public jusqu'à atteindre 15% de la production nationale (une disposition prévue par une Pax Electrica de 1981). Ceci nécessitait la mobilisation de fonds importants pour les investissements dans de nouvelles centrales.

La prise de participation de SOCOFE en SPE date de cette époque. Par la suite, l'entreprise de production d'énergie a évolué, notamment en fonction de la libéralisation du marché en Europe et en Belgique. Une étape majeure fut, en 2003, la séparation complète entre SPE et ELECTRABEL.

Toutefois, trop petite pour vivre seule dans un secteur en pleine concentration, SPE devait s'associer à un grand acteur européen. C'est pourquoi en 2005, SPE a englobé les activités de LUMINUS et d'ALG NÉGOCE. Simultanément, GAZ DE FRANCE et CENTRICA (Grande-Bretagne) ont pris, via une joint venture 50-50, 51% du capital de l'entreprise SPE. Le solde de 49% restait aux mains des actionnaires publics historiques, dont SOCOFE (4,94%). SPE est ainsi devenue active sur l'ensemble du segment concurrentiel du marché : production et fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients finaux.

Dans le cadre de la préparation de la fusion de GDF et SUEZ, la Commission européenne avait posé comme condition le retrait de GDF de l'actionnariat de SPE. Plusieurs candidats, dont EDF, avaient signifié leur intérêt. Pourtant, en juillet 2008, CENTRICA a préféré exercer son droit de préemption, reprenant les parts de GDF et devenant ainsi seul actionnaire privé de l'entreprise énergétique.

En mai 2009, CENTRICA et EDF ont annoncé avoir conclu un accord. La société française a repris les 51% détenus par CENTRICA en SPE et en est devenue l'actionnaire principal. L'année 2010 a été l'occasion d'importantes négociations à propos du solde, à savoir 49% d'actions détenues par les actionnaires publics (dont les 4,94% de SOCOFE). Au terme de ces négociations, les actionnaires belges détiennent encore 36% du capital, et EDF en possède 64%.

En novembre 2011, SPE a été rebaptisée EDF LUMINUS.

En octobre 2015, un avenant à la convention d'actionnaires a été signé, prolongeant la convention d'actionnaires jusqu'en 2025 et prévoyant une réorganisation actionnariale. Celle-ci a ainsi acté le maintien de quatre actionnaires belges : PUBLILEC (26,4%), SOCOFE (4,7%), ETHIAS (0,2%) et NETHYS (0,1%). PUBLILUM et VEH ont par contre préféré sortir du capital. C'est le GROUPE EDF, via sa filiale à 100% EDF BELGIUM, qui a racheté les parts de ces deux actionnaires du Nord du pays. Cette opération a porté la participation d'EDF dans EDF LUMINUS à 68,63%.



ÉLECTRICITÉ

SEGMENT RÉGULÉ

SOCOFE a progressivement pris des positions sur le segment régulé de l'électricité, anticipant ainsi le rôle majeur du transport dans un marché libéralisé de l'énergie. A la création de la société ELIA en 2002, et lors de sa désignation comme gestionnaire du réseau de transport belge, indépendant des opérateurs actifs sur les segments concurrentiels, le pôle communal représenté par PUBLI-T a pris une participation de 30% dans ESO, maison-mère d'ELIA.

Celle-ci a été portée à 33% en 2007, par achat de 3% du capital à ELECTRABEL. En 2010, 12,5% supplémentaires ont été rachetés à GDF-SUEZ. Le producteur d'énergie souhaitait en effet se retirer du secteur régulé, pas assez attractif pour lui. La participation de PUBLI-T s'élève à présent à 44,97%, ce qui en fait l'actionnaire de référence. Parmi les actionnaires wallons de PUBLI-T, SOCOFE a toujours été le plus important. En 2010, notre holding possédait 13,35% des parts. Suite à la décision de mise en liquidation du HOLDING COMMUNAL, fin 2011, celui-ci a perdu sa qualité d'associé et les parts de cet actionnaire en PUBLI-T ont été annulées. De ce fait, les actionnaires restants ont vu leur part majorée. Ainsi, SOCOFE détient désormais 16,67% du capital de PUBLI-T.

Par ailleurs, jusqu'en septembre 2012, SOCOFE détenait une participation de 12,92% en PUBLIPART, la holding issue de la scission de SPE/EDF LUMINUS, qui gère une participation de 3,24% en ESO/ELIA. Le 1^{er} octobre 2012, SOCOFE a racheté les parts d'ETHIAS en PUBLIPART, portant désormais sa participation à 13,49%.



GAZ NATUREL

La présence de SOCOFE dans le secteur du gaz naturel remonte à 1992 et à la création de SOCOGAZ, société en joint venture avec la Société Nationale d'Investissement (SNI). Lors de la privatisation de la SNI, SOCOFE est montée en puissance au travers de PUBLIGAZ, créée pour regrouper et gérer les participations des communes et intercommunales en DISTRIGAZ. PUBLIGAZ était devenue un actionnaire d'autant plus significatif qu'elle avait exercé son droit de préemption sur les parts détenues par SHELL. Pour mémoire, avec 18,3% de participation, SOCOFE est l'actionnaire wallon le plus important de PUBLIGAZ.

En 2001, dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie, DISTRIGAZ a été scindée en deux pour respecter l'exigence du législateur d'une séparation entre activités commerciales et de réseau. Les activités commerciales ont été logées en DISTRIGAZ. Les activités régulées de gestion du réseau de transport ont été placées en FLUXYS. Initialement, PUBLIGAZ détenait 31,25% de chacune de ces deux sociétés résultant de la scission de DISTRIGAZ.

Dans le cadre de la fusion entre GDF et SUEZ, et suite aux exigences de la Commission européenne destinées à éviter les positions dominantes, l'actionnariat des deux sociétés gazières a fortement évolué durant l'année 2009. Lors de ces opérations, PUBLIGAZ a cédé sa participation en DISTRIGAZ à l'italien ENI. Celui-ci en est devenu l'actionnaire unique, à l'exception d'une action spécifique de l'État belge. Par contre, en 2010, l'actionnaire PUBLIGAZ est monté en puissance en FLUXYS en deux phases successives, jusqu'à détenir en direct 89,97%.

Afin de donner à FLUXYS les moyens de concrétiser sa stratégie, un premier partenaire financier est entré dans son capital, fin 2011, à hauteur de 10% : CDP QUEBEC (Caisse de Dépôts et de Placements du Québec). Ce partenaire dispose d'une grande expertise en matière d'infrastructures du transport du gaz et vise avant tout le long terme et la stabilité des revenus, partageant ainsi la même philosophie que PUBLIGAZ et SOCOFE. A l'occasion de l'augmentation du capital de FLUXYS intervenue fin 2011, CDP QUEBEC a porté sa participation à 20%.

En 2012, un second partenaire belge, la SFPI, a rejoint CDP QUEBEC dans FLUXYS et détient aujourd'hui 2,13%. CDP QUEBEC a conservé près de 20%, et PUBLIGAZ 77,62%.

Depuis la « loi Magnette » visant à garantir l'indépendance du gestionnaire du réseau de transport du gaz vis-à-vis des fournisseurs, FLUXYS a procédé à une séparation nette entre ses activités régulées en Belgique et celles qui ne le sont pas.

Aujourd'hui, la structure du groupe se présente comme suit :

- Le pôle régulé belge est logé dans la société FLUXYS BELGIUM. Celle-ci, cotée en bourse pour environ 10%, couvre les activités de transport et de transit en Belgique, de stockage, ainsi que la gestion du terminal de gaz naturel liquéfié de Zeebrugge (via la filiale FLUXYS LNG).
- Le pôle non régulé comprend les activités belges non régulées ainsi que toutes les sociétés actives à l'étranger. Il est logé dans FLUXYS via FLUXYS FINANCE et FLUXYS EUROPE (actionnaire notamment dans FLUXYS TENP, FLUXYS DEUTSCHLAND, FLUXYS SWISS, HUBERATOR, INTERCONNECTOR, BBL...).



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2000, SOCOFE est intervenue comme partenaire financier lors de la création d'ECOTECH FINANCE (devenue entretemps SRIW ENVIRONNEMENT), société holding filiale de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) spécialisée dans les métiers de l'environnement. Cette participation cadrerait parfaitement avec les activités historiques de SOCOFE. Energie et environnement sont en effet de plus en plus liés.

Depuis lors, le portefeuille de SOCOFE s'est étoffé avec d'autres participations qui associent directement les métiers verts plus récents à celui de l'énergie, et en particulier à la production d'électricité.

SOCOFE a fait ses premiers pas dans l'énergie renouvelable via SPEPCO, une des premières entreprises à avoir investi dans divers parcs d'éoliennes exploités en Belgique. Aujourd'hui, SOCOFE n'est plus actionnaire de cette entreprise, SPE ayant racheté ses parts.

En 2010, conjointement avec SRIW ENVIRONNEMENT, SOCOFE a saisi une nouvelle opportunité d'exploiter ce savoir-faire au sein du groupe VENTIS, société wallonne qui cherchait les moyens nécessaires au financement de son développement. Depuis janvier 2012, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT détiennent conjointement une participation de 25% (12,5% pour chacune des holdings) dans cette société de développement éolien onshore.

Via POWER@SEA, POWER@SEA THORNTON, C-POWER HOLDCO et C-POWER, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT ont soutenu le développement de C-POWER, le plus grand projet éolien offshore jamais mené au large des côtes belges. Bien que SOCOFE ait revu, en 2009, ses participations dans ce chantier technologiquement novateur, elle y est restée associée très activement. Le parc C-POWER a été inauguré en 2013 et fournit, grâce à une capacité de 325 MW, de l'électricité verte équivalant à la consommation de plus de 300.000 ménages belges.

La même année, la structure de POWER@SEA a été revue. La société a été scindée en deux : POWER@SEA et POWER@SEA THORNTON. La première regroupe les participations en OTARY et à l'international. La seconde a logé les parts détenues en C-POWER via C-POWER HOLDCO jusqu'en 2016. Mais à l'occasion de l'arrivée à échéance des conventions liant les actionnaires de C-POWER HOLDCO et de POWER@SEA THORNTON, celle-ci a été liquidée en novembre 2016 car elle n'avait plus sa raison d'être.

En Belgique, SOCOFE se positionne également dans l'éolien offshore via le pôle OTARY, au sein duquel sont développés les projets de parcs RENDEL, SEASTAR et MERMAID. Le premier parc, RENDEL, devrait sortir de l'eau et entrer en production en 2018.



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En fin d'année 2003, à leur demande, SOCOFE s'est associée en tant que partenaire financier aux intercommunales wallonnes et bruxelloise de câblodistribution pour assurer l'acquisition de CANAL+ BELGIQUE et la création de BeTV, et ainsi accéder à l'expertise technologique indispensable en matière de télévision numérique de même qu'à la commercialisation de bouquets de programmes.

En début d'année 2009, estimant avoir rempli son rôle dans ce secteur d'activités qui ne fait pas partie de ses priorités, SOCOFE a cédé à TECTEO (rebaptisée NETHYS en 2014) une grande partie de ses actions et ne détient plus aujourd'hui que 3,1% de BeTV.



EAU

SOCOFE possède actuellement des participations dans l'eau au travers de deux acteurs wallons clés : la SPGE, qui s'occupe principalement d'épuration des eaux usées, et la SWDE, qui alimente la population en eau provenant des captages souterrains dont elle assure la protection, mais également de ressources aquifères de surface.

En 1999, SOCOFE a participé, dès sa création, au capital de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) aux côtés d'AUXIPAR et de DEXIA (aujourd'hui BELFIUS). Liée à la Région wallonne par un contrat de gestion, la SPGE est une société anonyme de droit public. Elle assure diverses missions, tout en veillant au financement et à l'exécution du programme d'investissements pour l'épuration et la protection de l'eau défini par le Gouvernement wallon. En concertation avec les autres partenaires de la filière de l'eau, elle s'occupe prioritairement de l'assainissement et de l'épuration (collecteurs d'eaux usées et stations d'épuration), de la protection des captages et du financement des travaux d'égouttage prévus aux plans triennaux des communes.

Fin 2012, une nouvelle opportunité s'est présentée à SOCOFE avec la Société Wallonne des Eaux (SWDE). Celle-ci cherchait en effet les moyens de mener à terme le Schéma Directeur de Production, une mission déléguée confiée par la Région wallonne. Pour ce faire, la SWDE a procédé à une augmentation de capital de 150 millions d'euros à laquelle ont souscrit, chacune pour un tiers, la Région wallonne, la SFPI et SOCOFE.

La SWDE réalise des aménagements en vue de réduire les risques de pollution des ressources aquifères à proximité du site de prise d'eau et établit des périmètres de protection conformément aux directives européennes. L'eau produite et distribuée par la SWDE provient essentiellement de captages dans les eaux souterraines, mais également de prises d'eau de surface (lacs, rivières, barrages).





BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS



...

BILAN APRÈS RÉPARTITION ACTIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	289.962.995,96	245.268.532,60
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	43.268,31	54.263,30
Mobilier et matériel roulant		24	43.268,31	54.263,30
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	289.919.727,65	245.214.269,30
Entreprises liées	6.15	280/1	33.464.508,34	4.000.331,25
Participations		280	12.189.743,86	4.000.331,25
Créances		281	21.274.764,48	
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	214.146.929,16	198.905.613,55
Participations		282	202.100.007,26	184.423.721,43
Créances		283	12.046.921,90	14.481.892,12
Autres immobilisations financières		284/8	42.308.290,15	42.308.324,50
Actions et parts		284	42.275.806,57	42.275.840,92
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	32.483,58	32.483,58
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	132.709.936,22	153.809.086,41
Créances à plus d'un an		29	50.002,00	50.002,00
Autres créances		291	50.002,00	50.002,00
Créances à un an au plus		40/41	627.894,48	526.595,92
Créances commerciales		40	10.758,97	6.627,29
Autres créances		41	617.135,51	519.968,63
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	119.078.782,19	119.078.782,19
Autres placements		51/53	119.078.782,19	119.078.782,19
Valeurs disponibles		54/ 58	11.849.067,09	33.193.545,03
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.104.190,46	960.161,27
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	422.672.932,18	399.077.619,01

BILAN APRÈS RÉPARTITION
PASSIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		10/15	406.901.442,63	384.134.493,62
Capital	6.7	10	269.952.475,00	269.952.475,00
Capital souscrit		100	269.952.475,00	269.952.475,00
Réserves		13	51.995.247,50	51.995.247,50
Réserve légale		130	26.995.247,50	26.995.247,50
Réserves disponibles		133	25.000.000,00	25.000.000,00
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	84.953.720,13	62.186.771,12
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	54.856,61	51.267,61
Provisions pour risques et charges		160/5	54.856,61	51.267,61
Autres risques et charges	6.8	164/5	54.856,61	51.267,61
DETTES		17/49	15.716.632,94	14.891.857,78
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	15.716.412,94	14.891.857,78
Dettes commerciales		44	58.219,22	23.268,51
Fournisseurs		440/4	58.219,22	23.268,51
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	58.585,72	71.902,27
Impôts		450/3	117,60	14.066,52
Rémunérations et charges sociales		454/9	58.468,12	57.835,75
Autres dettes		47/48	15.599.608,00	14.796.687,00
Comptes de régularisation	6.9	492/3	220,00	
TOTAL DU PASSIF		10/49	422.672.932,18	399.077.619,01

COMPTE DE RÉSULTATS

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations		70/74	177.201,63	194.416,24
Autres produits d'exploitation	6.10	74	177.201,63	194.416,24
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.641.991,41	1.488.062,69
Services et biens divers		61	959.002,25	953.505,51
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	502.609,54	495.364,82
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	10.994,99	14.063,21
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	3.589,00	3.354,00
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	165.795,63	21.775,15
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.464.789,78	-1.293.646,45
Produits financiers		75/76B	39.984.128,23	30.301.236,22
Produits financiers récurrents		75	30.477.146,63	30.301.236,22
Produits des immobilisations financières		750	29.063.212,04	25.684.886,24
Produits des actifs circulants		751	1.413.885,01	4.616.349,98
Autres produits financiers	6.11	752/9	49,58	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	9.506.981,60	
Charges financières		65/66B	30.039,26	1.375.432,78
Charges financières récurrentes	6.11	65	30.005,91	3.616,02
Charges des dettes		650	20.823,25	1.072,55
Autres charges financières		652/9	9.182,66	2.543,47
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	33,35	1.371.816,76
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	38.489.299,19	27.632.156,99
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	122.742,18	383.155,84
Impôts		670/3	122.756,13	386.350,58
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	13,95	3.194,74
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	38.366.557,01	27.249.001,15
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	38.366.557,01	27.249.001,15

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	100.553.328,13	76.983.458,12
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	38.366.557,01	27.249.001,15
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	62.186.771,12	49.734.456,97
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	(14)	84.953.720,13	62.186.771,12
Bénéfice à distribuer	694/7	15.599.608,00	14.796.687,00
Rémunération du capital	694	15.599.608,00	14.796.687,00

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.308,12
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	26.308,12	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.308,12
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	26.308,12	

MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	205.200,84
Mutations de l'exercice			
Cessions et désaffectations	8173	8.202,22	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	196.998,62	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	150.937,54
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	10.994,99	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	8.202,22	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	153.730,31	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	43.268,31	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	222.082,59
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	222.082,59	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	222.082,59
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	222.082,59	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
--	-------	----------	--------------------

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.000.331,25
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	8.189.412,61	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	12.189.743,86	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[280]	12.189.743,86	

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	21.274.764,48	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[281]	21.274.764,48	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	190.357.157,28
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	26.267.613,94	
Cessions et retraits	8372	8.168.267,61	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	208.456.503,61	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.082.092,49
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	4.082.092,49	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.851.343,36
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542	423.060,50	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	2.274.403,86	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[282]	202.100.007,26	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	14.481.892,12
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	6.291.702,52	
Remboursements	8592	8.726.672,69	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[283]	12.046.921,95	
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	72.825.339,92
Mutations de l'exercice			
Cessions et retraits	8373	34,35	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	72.825.305,57	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	549.499,00
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	549.499,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	30.000.000,00
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	30.000.000,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[284]	42.275.806,57	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	32.483,58
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[285/8]	32.483,58	

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIEGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
	NOMBRE	%	%				
SA RS OTARY							
Slijkensesteenweg 2 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0833.507.538	6.154	12,50	6,17	31/12/2015	€	18.114.176,00	93.143,00
SA RENTEL							
Slijkensesteenweg 2 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0842.251.889	5.490	6,00	12,67	31/12/2015	€	25.939.156,00	-12.579,00
SA SEASTAR							
Slijkensesteenweg 2 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0543.401.324	6.125	6,13	12,54	31/12/2015	€	1.957.784,00	-30.817,00
SCRL PUBLIGAZ							
Galerie Ravenstein 4 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0447.845.040	7.158	18,27	0	30/09/2016	€	1.299.853.706,00	100.629.181,00
SA SPGE							
Rue de la Concorde 41 • 4800 Verviers BELGIQUE BE 0420.651.980	11.499	11,50	0	31/12/2015	€	1.499.172.634,00	33.437.088,00
SA SRIW ENVIRONNEMENT							
Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0426.516.918	60.279	20,00	0	31/12/2015	€	97.678.209,00	-755.663,00
SCRL PUBLI-T							
Galerie Ravenstein 4 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0475.048.986	254.913	16,67	0	31/08/2016	€	571.076.849,00	41.780.821,00
SA C-POWER HOLDCO							
Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE BE 0472.967.347	723	24,08	4,18	31/12/2015	€	81.828.701,00	15.006,00
SA POWER@SEA							
Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE BE 0468.783.479	1.972	24,45	4,89	31/12/2015	€	6.865.999,00	-368.781,00
SA PUBLIPART							
Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0875.090.844	176.680	13,49	0	30/09/2016	€	152.218.105,00	1.633.335,00
SA PUBLISOLAR							
Avenue Jean Monnet 2 • 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE BE 0894.767.491	166	16,60	0	31/12/2015	€	191.020,00	12.584,00
SA VENTIS							
Chaussée de Lille 353 • 7500 Tournai BELGIQUE BE 0477.540.896	278	12,50	2,50	31/12/2015	€	39.577.366,00	1.884.569,00

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIEGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
	NOMBRE	%	%				
SA PLUG AT SEA							
Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0501.964.706	1.000	9,09	3,64	31/12/2015	€	135.749,00	-11.186,00
SA PROMOCELL (en liquidation)							
Place du XX août 7 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0467.259.589	7.180	2,64	0	31/12/2015	€	35.719,00	-684,00
SA EDF LUMINUS							
Rue du Marquis 1 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0471.811.661	96.807	4,69	0	31/12/2015	€	742.903.400,00	-83.073.916,00
SA BeTV							
Chaussée de Louvain 656 • 1030 Bruxelles BELGIQUE BE 0435.115.967	295.473	3,10	0	31/12/2015	€	18.534.671,00	85.374,00
SA START UP INVEST							
Rue Lambert Lombard 3 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0440.028.325	1.106	2,50	0	30/06/2016	€	1.571.683,00	-117.704,00
SA SWDE							
Rue de la Concorde 41 • 4800 Verviers BELGIQUE BE 0230.132.005	2.000	0,01	0	31/12/2015	€	1.319.162.892,00	11.924.880,00

PLACEMENTS DE TRÉORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Titres à revenu fixe	52	44.078.782,19	44.078.782,19
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	75.000.000,00	75.000.000,00

EXERCICE

COMPTES DE REGULARISATON

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter			18.756,49
Intérêts courus non échus			1.085.433,97

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ÉTAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxxxxxxxxxxxxxx	269.952.475,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	{100}	269.952.475,00	

	CODES	VALEUR	NOMBRE D' ACTIONS
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions SDVN		269.952.475,00	458.812
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxx	458.812
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxxxx	

	CODES	MONTANT NON APPELÉ	MONTANT APPELÉ NON VERSÉ
Capital non libéré			
Capital non appelé	{101}		xxxxxxxxxxxxxxx
Capital appelé, non versé	8712	xxxxxxxxxxxxxxx	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	CODES	EXERCICE
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales non échues	9073	117,60
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Autres dettes salariales et sociales	9077	58.468,12

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	4	4
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	3,8	3,8
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	6.193	5.760
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	371.516,04	366.163,05
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	94.844,86	96.281,46
Autres frais de personnel	623	36.248,64	32.920,31
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	3.589,00	3.354,00
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	165.795,63	3.025,15
Autres	641/8		18.750,00

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventilation des autres charges financières			
Divers frais de banque		1.232,66	3.616,02
Amende TVA		7.950,00	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	9.506.981,60	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)	9.506.981,60	
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	9.506.981,60	
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	33,35	1.371.816,76
Charges financières non récurrentes	(66B)	33,35	1.371.816,76
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		1.371.551,69
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	33,35	
Autres charges financières non récurrentes	668		265,07

IMPÔTS ET TAXES

	CODES	EXERCICE
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	122.756,13
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	716.170,56
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	593.414,43
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Provisions taxables		3.589,00
Dépenses non admises		26.265,64
Revenus définitivement taxés		-35.184.072,11
Déduction pour capital à risque		-1.689.960,42
Déduction pour capital à risque reportée		-1.385.942,55
Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice		
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Autres latences actives		
Déduction pour capital à risque		6.079.546,17

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	66.796,21	66.410,50
Par l'entreprise	9146	96.857,76	8.147,79
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	295.817,74	295.348,15
Précompte mobilier	9148	1.081.663,07	950.298,30

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	CODES	EXERCICE
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	8.875.460,31
Dont		
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	8.875.460,31

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	CODES	EXERCICE	
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	[280/1]	33.464.508,34	4.000.331,25
Participations	[280]	12.189.743,86	4.000.331,25
Autres créances	9281	21.274.764,48	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	214.146.929,16	198.905.613,55
Participations	9262	202.100.007,26	184.423.721,43
Autres créances	9282	12.046.921,90	14.481.892,12

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	CODES	EXERCICE
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	471.279,15
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	11.500,00

BILAN SOCIAL

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	CODES	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	3,0	2,0	1,0
Temps partiel	1002	1,0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3,8	2,0	1,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	4.840	3.204	1.636
Temps partiel	1012	1.353		1.353
Total	1013	6.193	3.204	2.989
Frais de personnel				
Temps plein	1021	392.803,19	260.029,22	132.773,97
Temps partiel	1022	109.806,35		109.806,35
Total	1023	502.609,54	260.029,22	242.580,32

	CODES	P. TOTAL	1P. HOMMES	2P. FEMMES
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP				
	1003	3,8	2,0	1,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
	1013	5.760	2.978	2.782
Frais de personnel				
	1023	495.364,82	256.110,49	239.254,33

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	3	1	3,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	1	3,8
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2		2,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1,0
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	1	1	1,8
de niveau secondaire	1211		1	0,8
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	2	1	2,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS
AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	1. TEMPS PLEIN	CODES	FEMMES
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	6	5812	6
Coût net pour l'entreprise	5803	250,00	5813	205,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031	250,00	58131	205,00

COMMENTAIRES DES PRINCIPALES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

I. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Le résultat de l'exercice clôturé au 31/12/2016 s'élève à 38.366.557,01 €.

Ce résultat est acquis en tenant compte d'une provision fiscale au 31/12/2016 de 122.756,13 €.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice à affecter s'élève à 100.553.328,13 €.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale	0 €
Rémunération du capital	15.599.608,00 €
Bénéfice à reporter	84.953.720,13 €

Le dividende ordinaire est en croissance de 5% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 34,00 € par part.

II. COMMENTAIRES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

1. Actif

Des immobilisations incorporelles et corporelles apparaissent au bilan à concurrence de 0,04 million €.

Au 31/12/2016, le portefeuille d'immobilisations financières s'élève à 289,9 millions €, en croissance de 44,7 millions € par rapport à l'an dernier. Ce chiffre est la résultante de trois développements sur l'exercice 2016 à savoir :

- les augmentations de capital en OTARY, RENTEL et POWER@SEA pour financer le développement du parc RENTEL;
- la plus-value enregistrée sur les parts en C-POWER HOLDCO issue de la liquidation de POWER@SEA THORNTON;
- l'acquisition de 95 parts de C-POWER HOLDCO et des prêts d'actionnaires correspondant.

En outre, en créance à plus d'un an au 31/12/2016, sont comptabilisés d'autres prêts qui ont été accordés pour un montant total de 0,05 million €. Ce montant est stable par rapport à l'exercice précédent.

Les créances à un an au plus s'établissent à 0,6 millions €. Il s'agit principalement d'une créance fiscale.

La trésorerie s'élève à 130,9 millions €.

2. Passif

Au 31/12/2016, le capital de SOCOFE est de 269.952.475 €, entièrement libéré suite à l'augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'une partie de la réserve disponible intervenue en juin 2014.

Compte tenu du bénéfice reporté, les fonds propres (constitués du capital, des primes d'émission, des réserves ainsi que du résultat reporté) s'élèvent à 406,9 millions €.

Les provisions, qui ont été adaptées cette année, s'établissent à 0,05 million €. Elles concernent un litige fiscal qui est entièrement provisionné dans les comptes.

Le poste des dettes à moins d'un an s'établit à 15,7 millions € et résulte principalement de la rémunération du capital (15,6 millions €).

3. Résultats

En 2016, les ventes et prestations s'établissent à 0,2 million €.

Les coûts des ventes et prestations se chiffrent à 1,6 million €, en légère augmentation suite à la charge fiscale exceptionnelle enregistrée en raison de la révision du coefficient de déductibilité de la TVA pour les années 2013 et 2014.

Les produits financiers sont en croissance et s'établissent à 30,5 millions €, à savoir :

- pour 29,1 millions € de dividendes bruts et intérêts de prêts octroyés à des participations, recueillis au cours de l'exercice;
- pour 1,4 million € de revenus générés par la gestion de la trésorerie.

Enfin, le résultat financier non récurrent se solde par une plus-value de 9,5 millions € enregistrée suite à la liquidation de POWER@SEA THORNTON.

4. Engagements hors bilan

Dans le cadre du financement du parc RENTEL, l'entreprise a donné des garanties pour sûreté de dettes ou engagements de tiers à concurrence de 8,9 millions €.

III. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Acquisition de 180 parts de C-POWER HOLDCO en février 2017.

IV. AUCUN DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ N'A ÉTÉ PORTÉ À NOTRE CONNAISSANCE DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

V. LA SOCIÉTÉ N'A AUCUNE ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.

VI. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE CAR CE N'EST PAS PERTINENT POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF, DU PASSIF, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES PERTES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE.

VII. IL N'Y A PAS À NOTRE CONNAISSANCE DE RISQUES ET/OU D'INCERTITUDES SUPPLÉMENTAIRES CONNUS HORMIS CEUX INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ, C'EST-À-DIRE CEUX LIÉS AU SUIVI DES PARTICIPATIONS DÉTENUES ET PRÊTS ACCORDÉS DANS DES ENTREPRISES.

VIII. LA SOCIÉTÉ N'A CRÉÉ AUCUNE SUCCURSALE.

IX. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ, PUISQUE AUCUNE PERTE REPORTÉE NE FIGURE AU BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTATS N'A PAS FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS.

X. COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a été nommé par le Conseil pour l'assister dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société, du respect par la société des obligations légales et réglementaires, de l'indépendance du Commissaire, de l'exécution des fonctions d'audit interne de la société et des fonctions du Commissaire, et des contrôles internes et de la gestion des risques. Les responsabilités spécifiques du Comité d'audit figurent dans la Charte du Comité d'audit.

Le Comité d'audit doit être composé d'administrateurs non-exécutifs, ces derniers étant indépendants selon le Code belge des sociétés et le Code belge de Gouvernance d'entreprise.

Enfin, compte tenu de leurs formations et expériences professionnelles antérieures et actuelles, tous les membres du Comité d'audit doivent être considérés comme étant des experts en comptabilité et en audit selon la législation belge.

Il est toutefois à signaler que depuis janvier 2017, différentes démissions étant intervenues, le Comité d'audit n'est plus valablement constitué. Pour l'examen des comptes 2016, le Conseil s'est substitué au Comité d'audit et a décidé de pourvoir aux remplacements requis lors de l'Assemblée générale de 2017.

RAPPORT DU COLLÈGE DES RÉVISEURS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 422.672.932,18 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 38.366.557,01 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes

internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations

dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.



**PWC - RÉVISEURS
D'ENTREPRISES SCRL**
Représentée par
Isabelle RASMONT



RSM - INTERAUDIT SCRL
Représentée par
Céline ARNAUD et
Thierry LEJUSTE

RÈGLES D'ÉVALUATION

ANNEXE C5.14 TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC DES PARTIES LIÉES

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état C5.14

RÈGLES D'ÉVALUATION

Frais d'établissement

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis linéairement en fonction de la durée des emprunts.

Toutefois, dans les deux cas ci-dessus, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Les autres frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation. Cette durée sera fixée par le Conseil d'administration. Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les amortissements annuels sont pratiqués suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

- bâtiments administratifs : **3%**
- installations et aménagements de biens propres : **10%**
- installations et aménagements de biens loués : **100%**
- mobilier : **10%**
- matériel de bureau et équipements de traitement de l'information administrative : **33%**
- matériel roulant : **20%**

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Les immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont amorties sur la durée du contrat.

Le Conseil d'administration peut décider de pratiquer des amortissements accélérés, en conformité avec la législation comptable applicable. Mention en sera alors faite dans l'annexe aux comptes annuels.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont eux pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Stocks

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

En cas de dépréciation durable, une réduction de valeur est pratiquée sur les articles concernés.

Créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Provisions pour risques et charges

Au terme de chaque exercice, le Conseil d'administration arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles, nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil d'administration.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Opérations, avoirs et engagements en monnaies étrangères

Les opérations en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change réellement appliqué au jour de leur réalisation.

Les actifs et passifs non monétaires (frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles, immobilisations financières et stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques, y compris pour le calcul des amortissements et réductions de valeur éventuels.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

Droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes aux comptes annuels, par catégorie.

Les instruments financiers et produits dérivés, destinés à la couverture de certains risques financiers de change ou de taux d'intérêts, sont valorisés sur base de leur valeur notionnelle.

Les autres droits et engagements sont enregistrés pour la valeur nominale figurant dans le contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée



Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
04 223 80 11
info@socofe.be
www.socofe.be
TVA : BE 0472.085.439